

Documents pour la classe
N°14 - Décembre 2023

Service éducatif des Archives départementales des Hautes-Pyrénées

La Seconde Guerre mondiale et les Hautes-Pyrénées

Patrice Isac - Jean-Michel Pondebat

archivesenligne65.fr



**LA SECONDE
GUERRE MONDIALE
DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES**



Ch. H. Meyer
1940
EQUIPE ALAIN FOURNIER

REVOLUTION NATIONALE

EDITION DES SERVICES D'INFORMATION, VICE-PRÉSIDENCE DU CONSEIL.
Exonéré du droit de timbre

Imp. GIRAUD-RIVOIRE, Lyon

Département éloigné des zones de combat, les Hautes-Pyrénées n'ont pas connu directement les affres du début de la guerre. Néanmoins notre département, après avoir vu ses soldats partir pour le front, sera confronté à l'arrivée des réfugiés du Nord et de l'Est de la France et de la Belgique.

Après l'instauration du régime de Vichy, en juillet 1940 se met en place dans notre département la politique de ce nouveau gouvernement : « la Révolution nationale » qui prône alors un retour aux « valeurs traditionnelles ».

Ce régime s'appuie sur des idées nationalistes et antisémites dont les conséquences se vérifient aisément, ici également, à travers les documents produits : lois sur les juifs, déclarations individuelles des Israélites, listes de recensements, procès-verbaux d'arrestation...

La vie quotidienne des Haut-Pyrénéens est également impactée par cette politique : outre la propagande et la censure, se nourrir devient un problème récurrent. En effet, la forte pénurie alimentaire provoque des restrictions et l'essor d'un important marché noir ; tous ces thèmes sont illustrés par les documents locaux.

Mieux encore, les sources conservées aux Archives départementales, permettent d'aborder des points classiques et connus de cette période et d'autres plus rarement étudiés : la collaboration, le STO à travers les dossiers des requis ou les listes de départ, l'épuration, le franchissement de la frontière grâce aux passeurs, les exactions des nazis et bien sûr les actions de la Résistance.

Au final, si les archives haut-pyrénéennes ne répondent peut-être pas à toutes les attentes du programme officiel, les documents qui suivent offrent en revanche un bon aperçu des différents thèmes de cette période et de ses implications dans un département frontalier, à l'histoire finalement très riche. Ils permettront sans aucun doute d'illustrer un cours, de l'inscrire dans l'histoire de France voire du monde et de montrer la richesse des fonds des Archives départementales aux élèves.

Etat d'esprit des Haut-pyrénéens

Nature du document : journal *Le Républicain des Hautes-Pyrénées*

Source : ADHP, 4 JB 2 / 53

Date : 12 septembre 1939

➤ Description :

Dans le journal du 12 septembre 1939, la page de titre présente sous un bon jour la situation économique et financière de la France. Paul Reynaud, ministre des Finances, qui s'est exprimé à ce sujet à la radio a conclu par ces mots : « Nous vaincrons parce que nous sommes les plus forts ». Dans les pages internes du journal, nous pouvons lire les propos d'une lectrice montrant de l'inquiétude face aux événements.

➤ Analyse :

Dans les premiers jours de septembre 1939, les milieux officiels affichent un optimisme affirmé et présentent la situation avantageuse de la France par rapport à son ennemi l'Allemagne qui est dit exsangue. Selon le ministre des Finances, la France aborde cette nouvelle guerre avec de nombreux atouts : la production des usines de guerre s'est accrue depuis un an, la banque de France dispose de deux fois plus d'or qu'en 1914, il faut produire des armes mais aussi de la nourriture pour la population civile et pour exporter, néanmoins la règle est de consommer le moins possible et d'éviter le gaspillage. Cependant, un article en page 3 tempère cet optimisme et présente un sentiment plus résigné et plus fataliste chez le citoyen, « l'atmosphère est lourde, étouffante ». Interrogée, Jeanne Mugnier compare ces événements à la Guerre de 1914 qui apporta beaucoup de peines et de malheurs.

➤ Pistes de travail en classe :

La France dans la guerre. Les sentiments éprouvés par la population civile face à la guerre.



LA DRÔLE DE GUERRE

A PROPOS DE BALS

UN MAIRE COURAGEUX

Maintes fois, depuis l'ouverture de la guerre, nous avons protesté contre les bals de l'arrière.

Nous avons cru, et nous croyons encore que, et nous avons dit que ces sortes d'amusements bruyants sont intolérables à l'heure douloureuse que nous vivons.

Nous venons de découvrir un maire qui est de cet avis, qui ose le dire hautement, et qui conforme ses actes à son opinion.

C'est M. Suberbie, maire de Bagnères.

Il vient de rendre publique la note suivante :

« Deux bals ont été donnés cet hiver par des groupes de conscrits.

« C'est raisonnable et c'est suffisant.

« Chacun comprendra que si l'on

peut admettre que des distractions soient tolérées dans une sage mesure pour la jeunesse, il ne faut pas que des abus se produisent. En ce moment des demandes sont faites par des groupements corporatifs ; il n'est pas possible de leur donner satisfaction.

« Bons Français, ils se rendront compte que l'on ne peut songer à continuellement danser lorsque nos fils, nos frères, tombent au champ d'honneur. Il ne faut pas que les permissionnaires trouvent l'arrière en train de s'amuser, lorsque ceux de la zone des armées souffrent et sont assaillis de soucis.

« Sachons ne désirer que ce qui est moralement permis. »

Nous félicitons bien vivement M. le Maire de Bagnères.

Puisse son geste faire des imitateurs ! Il est grand temps que certaines villes rentrent dans la voie des convenances élémentaires, et cessent d'écoeurer les permissionnaires du front.

LES ORPHELINS DE COLMAR A BAGNERES

LES PREMIERES ARRIVEES

Nos lecteurs savent que Bagnères doit recevoir les orphelins d'un établissement de Colmar qui doivent s'installer dans la propriété de Caubeta, appartenant à la colonie de vacances d'Agen.

Devançant l'arrivée du groupe, le Directeur et les religieuses ont accompagné une trentaine d'enfants qui vont préparer la venue de leurs camarades. Ils sont venus dimanche par le train de 14 h. 15.

A la gare, ornée de drapeaux tricolores, attendaient M. Castex, sous-préfet, M. Suberbie, maire, M. Malve, président de la Croix-Rouge, M. Cohou, chef du service départemental des réfugiés.

Les figures soucieuses des enfants ont essayé cependant de sourire aux personnes qui leur souhaitent la bienvenue.

M. le Maire a prononcé l'allocution suivante :

Mesdames, Messieurs,
Chers enfants,

Notre émotion est vraiment grande en vous recevant sur cette terre bagnéraise.

Nous voyons en vous les avant-gardes du groupe important d'enfants que nous attendons, que vous avez eu de la peine à quitter et auxquels vous allez penser chaque jour en vivant, auprès de nous, votre nouvelle vie.

Que les jours où les heures qui nous séparent de leur arrivée ne vous soient pas trop pénibles ! Nous essaierons de les adoucir en vous donnant l'impression que nous avons pour vous beaucoup d'amitié, que nous désirons vivement vous être agréables et que nous espérons vous voir dire quand vous nous quitterez que dans la grande patrie que vous aimez comme nous l'aimons, deux sois vous sont plus particulièrement chers : celui de là-bas où vous êtes nés, et celui d'ici où vous allez provisoirement résider.

L'administration préfectorale, la municipalité et une délégation du Comité d'accueil vous reçoivent fraternellement par ce cri qui jaillit de nos cœurs.

Vive la France ! Belle sur les champs de bataille où ses soldats sont admirables comme dans les champs de ses vallées cultivées avec tant d'amour par ses paysans.

Vive l'Alsace et la Lorraine ! Vaillantes provinces parmi nos plus vaillantes qui, aujourd'hui comme hier, donnent leur sang, le bien de leurs enfants au salut de la nation commune !

M. le Sous-Préfet a ensuite parlé en ces termes :

J'ai tenu à laisser M. le Maire de Bagnères vous saluer le premier dans sa ville. A mon tour, et au nom du Gouvernement de la République, je vous reçois dans la ville où vous trouverez l'accueil affectueux qui est dû à votre double qualité d'orphelins et de Français d'une cité frontière menacée par une guerre que nous n'avons pas voulue. Vous retrouverez prochainement et sûrement libérés par une victoire qui ne peut faire de doute pour personne vos biens qui sont sous la garde des nôtres ; vous reconnaîtrez ici affectueusement manifestée la continuité d'âme et de la pensée française.

Monsieur le Directeur du groupe a remercié en quelques mots de reconnaissance pour l'accueil qui était fait aux arrivants.

A ce moment, l'émotion était intense chez les assistants.

Un car attendait nos hôtes pour les conduire à leur nouvelle demeure où les Dames du Comité d'Accueil les ont reçus et leur ont offert un goûter qui, on le pense, a été bien apprécié ; tout était également préparé pour le repas du soir auquel M. Gaubert, hôtelier, avait donné tous ses soins.

Et voilà pour nous, Bagnérais, un tableau réel de l'exode auquel sont astreintes les populations de l'Est. Nous souhaitons qu'ils puissent trouver dans notre cité un peu de calme et un peu de réconfort.

La vie quotidienne dans les Hautes-Pyrénées

Nature du document : journal *Le Semeur des Hautes-Pyrénées*

Source : ADHP, 1 JB 136 / 135

Date : 22 février 1940

> Description :

Deux articles du quotidien local évoquent le contexte général de l'époque et l'état d'esprit du pays au mois de février 1940.

Alors que la France connaît « la drôle de guerre », certains Français continuent à vivre normalement malgré les heures critiques que traversent certaines régions du Nord et de l'Est.

A la même période, le département des Hautes-Pyrénées s'apprête à recevoir des orphelins d'Alsace.

> Analyse :

Tandis que les hostilités entre la France et l'Allemagne ont commencé en septembre 1939, le pays connaît une situation particulière : « la drôle de guerre »

M. Suberbie, maire de Bagnères-de-Bigorre, rappelle à la population que le temps n'est plus aux amusements et qu'il convient de limiter au maximum les bals et les autres divertissements publics.

Le temps est à la solidarité avec les soldats et les populations des zones de guerre. Le journal félicite ainsi le maire bagnérais pour cette mesure et invite les autres édiles des villes du département à l'imiter.

En même temps, la ville s'apprête à accueillir les premiers réfugiés des zones menacées : les orphelins de Colmar. Dans ces deux exemples, il s'agit de montrer et de préserver l'unité et la solidarité de la Nation face à l'ennemi.

> Pistes de travail en classe :

La France dans la guerre. Les Français face aux problèmes dus à la guerre.

LA DRÔLE DE GUERRE



TARBES

A L'HOPITAL. — Parmi les soldats soignés dans la clinique Mailhe, qui fait fonction d'hôpital complémentaire, se trouve un sportif de marque, Robert Oubron, qui prit part deux fois au Tour de France et qui est champion du monde de cross. Il était aux armées chasseur à pied. Il fut naguère blessé. Nous lui adressons nos meilleurs vœux de guérison.

PASSAGE DE REFUGIES. — Un train de réfugiés du Nord, Belges et Français, est arrivé dimanche, à 19 heures, en gare de Tarbes, où il a été ravitaillé. Ces pauvres gens ont été dirigés sur les centres d'accueil de Lannemezan et Loures-Barousse, d'où ils seront répartis entre les communes voisines.

LA GRANDE PITIE DES REFUGIES

Ainsi donc, défense est faite aux Français qui ne sont pas déjà des réfugiés de le devenir.

L'exode massif a été une lourde erreur, a dit le ministre de l'Intérieur.

C'est évident. Peut-être aurait-on dû porter plutôt la défense de quitter tout au risque de tout perdre.

Mais le fait est là : il y a des masses de réfugiés au pied de nos Pyrénées, région privilégiée qui a l'avantage d'être la plus éloignée des deux fronts de bataille. Il en est venu de partout : de Belgique, des Flandres, de Paris, de Normandie, de la Provence.

Sans la défense qui vient d'être portée, c'est l'Orléanais, la Touraine, l'Angoumois et le Midi « méridional » qui viendraient encore grossir le contingent.

Ne cherchons pas à savoir si « l'erreur » aurait pu être évitée. Les réfugiés ont des excuses, hélas, trop valables, surtout ceux du début de l'invasion barbare. A ce moment, il restait assez de France pour les accueillir largement.

Mais qu'ils soient venus du Nord, du Nord-Ouest, du Centre ou du Midi, tous, sans exception, ont droit à notre aide. Ce n'est pas de gaieté de cœur qu'ils ont quitté tout ce qui leur était le plus cher : maisons, meubles, vêtements, souvenirs de famille, etc. pour s'en aller vers l'inconnu.

Il serait vain de tenter un essai de littérature pour dire ce qu'a été leur détresse. Toute description serait au-dessous de la réalité.

Le fait est là.

Ils sont au milieu de nous.

Réfléchissons, un instant, à leur situation et aussi à la nôtre, à nous, Pyrénéens.

Nombre de ces réfugiés le sont pour la deuxième fois. Et, tout comme nous, ils ont aux Armées des êtres chers, et, de plus, certains ont été séparés des quelques-uns des membres de leur famille : père, mère, époux, enfants.

La situation des réfugiés

Nature du document : Journal *Le Semeur des Hautes-Pyrénées*

Source : ADHP, 1 JB 136 / 136

Date : Juin 1940

> Description :

Le Semeur des Hautes-Pyrénées, quotidien conservateur épouse d'emblée les thèmes de Vichy et glorifie la personnalité de Pétain. Nous avons trouvé deux articles de journaux intitulés « Passage de réfugiés à Tarbes » et « La grande pitié des réfugiés » parus dans *Le Semeur des Hautes-Pyrénées*, qui évoquent la situation précaire de civils paniqués arrivant dans notre département.

> Analyse :

Les mois de mai et juin 1940 voient l'exode de nombreux civils français chassés par l'avancé des troupes allemandes. Ces derniers arrivent massivement notamment dans le département des Hautes-Pyrénées qui décide leur répartition dans les différentes communes (on dénombre 30 000 réfugiés le 12 juin 1940 sur une population départementale estimée à 188 600 habitants). Cette fuite devant l'avancée des troupes ennemies s'est faite dans la précipitation en emportant, sur des charrettes entre autres (comme sur la photo), quelques biens. Ces articles mettent en évidence la grande pitié qu'inspirent les réfugiés cherchant leur salut dans les départements du Sud de la France pour fuir les deux fronts de bataille.

Ces civils venus du Nord, Nord-Est et du Centre sont dans la détresse et ont besoin de sollicitude. Cet exode est perçu par le Ministre de l'Intérieur comme une lourde erreur mais une fois arrivé, ces réfugiés qui ont souvent tout quitté, tout perdu, reçoivent l'aide des autorités, de la population et de diverses associations.

> Pistes de travail en classe :

La Seconde Guerre mondiale. La France dans la guerre. La France à l'heure de la défaite.

LA DRÔLE DE GUERRE

PREFECTURE
DES HAUTES-PYRENEES

SERVICE DES REFUGIES FRANCAIS

NOM : *Van, Aelère* N° d'ordre

Prénoms : *Guy, Lion, Claude*

Né le *2/11/1907* à *Gand (Belgique)*

Nationalité *Belge*

Célibataire ? Marié ? Veuf ? Divorcé ?

Nombre total d'enfants vivants : _____

Nombre total d'enfants mineurs à charge : _____
 - de 13 ans _____
 + de 13 ans _____

Domicile au moment de l'évacuation : *Pinsox, Waarschoot (Belgique)*

Domicile actuel : *Sources, Hôtel de la Vallée, Rue de Tylinses*

Date d'arrivée : _____ (1)

Date de départ : _____

Situation militaire : _____

L'intéressé bénéficie-t-il : de l'allocation militaire _____
 de l'allocation aux réfugiés *non* _____

Profession : *Commerçant*

Emplois que l'intéressé pourrait éventuellement occuper : _____

T. S. V. P.

(1) Indiquer le lieu de la nouvelle résidence.

PREFECTURE
DES HAUTES-PYRENEES

SERVICE DES REFUGIES

NOM : *Sabnon* N° d'ordre

Prénoms : *Jean*

Né le *3.11.1885* à *Hammeville/Reims*

Nationalité *française*

Célibataire ? Marié ? Veuf ? Divorcé ?

Nombre total d'enfants vivants : *2*

Nombre total d'enfants mineurs à charge : _____
 - de 13 ans *2*
 - de 13 ans _____

Domicile au moment de l'évacuation : *Belouciennes Nord - 36, rue des Processions*

Domicile actuel : *Juillan - Chez ma tante mère*

Date d'arrivée : *Mai 1940*

Date de départ : _____ (1)

Situation particulière : *Car. 1905*

L'intéressé bénéficie-t-il : de l'allocation militaire _____
 de l'allocation aux réfugiés _____

Profession : *Représentant de Commerce*

Emplois que l'intéressé pourrait éventuellement occuper : *Employé principal Recrutement H. P.*

U. L. 45 FM T. S. V. P.

(1) Indiquer le lieu de la nouvelle résidence.

PREFECTURE
DES HAUTES-PYRENEES

SERVICE DES REFUGIES FRANCAIS

NOM : *Demal née Ilbacquart* N° d'ordre

Prénoms : *Antoinette, Marie, Geneviève*

Né le *31 Oct. 1910* à *Reims* Age : *30 ans*

Nationalité *f.*

Célibataire ? Marié ? Divorcé ?

Nombre total d'enfants vivants : *1*

Nombre total d'enfants mineurs à charge : _____
 - de 13 ans *1*
 - de 13 ans _____

Domicile au moment de l'évacuation : *Vervins (Aisne)*

Domicile actuel : *Cassade-Rivière*

Date d'arrivée : *24 Jun 1940*

Date de départ : _____ (1)

Situation militaire : _____

L'intéressé bénéficie-t-il : de l'allocation militaire _____ (80%)
 de l'allocation aux réfugiés _____ (30%)

Profession : *seul*

Emplois que l'intéressé pourrait éventuellement occuper : _____

T. S. V. P.

(1) Indiquer le lieu de la nouvelle résidence.

Des réfugiés

Nature du document : Fiches de renseignements de réfugiés

Source : ADHP, 48 W 1

Date : Mai et juin 1940

> Description :

Nous sommes en présence de trois fiches de renseignements nominatives et individuelles établies par le Service des réfugiés des Hautes-Pyrénées, créé pour faire face à l'arrivée massive de population des zones dévastées.

Deux fiches concernent des réfugiés français venant des départements de l'Aisne et du Nord, la troisième porte sur un ressortissant belge venant de Waarshoot (Flandre-Orientale).

> Analyse :

Ces fiches renseignées par les réfugiés à leur arrivée permettent de mieux les connaître : état civil, nationalité, situation maritale, nombre d'enfants, domicile au moment de l'évacuation, date d'arrivée dans les Hautes-Pyrénées, nouveau lieu de résidence, profession...

Nous remarquons qu'ils arrivent tous au moment de l'exode de mai et juin 1940.

Ces fiches aident non seulement à identifier ces personnes et comptabiliser le nombre de réfugiés présents en Bigorre mais aussi à leur verser une allocation ainsi que des bons pour du mobilier élémentaire, des chaussures ou des vêtements.

> Pistes de travail en classe :

La Seconde Guerre mondiale. La France dans la guerre. La France à l'heure de la défaite.

LA DRÔLE DE GUERRE

Caumont le 15 Novembre 1944

Monsieur le Préfet

Je viens Monsieur le Préfet attirer votre haute et bienveillante attention sur mon cas. En 1937 je suis venu d'Algérie pour travailler en France, la guerre m'a surpris, étant à Sully-sur-Loire, comme premier de chambre au service de Madame la Marquise de Bausset, en 1940 lors de la défaite Madame la Marquise a été se réfugier de moi, vu que Monsieur le Maire de Sully-sur-Loire nous a donné ordre d'évacuer depuis lors je suis dans les Hautes-Pyrénées à Caumont-Barousse comme réfugiée apat

9.9 novembre j'ai eu pas eu nécessité de demander l'allocation sur aux réfugiés mais maintenant de le Préfet mes recherches ont échouées, c'est ce qui me pousse aujourd'hui à vous solliciter de votre haute et bienveillante attention l'allocation et les avantages sur aux réfugiés.

Ma première carte d'identité a été établie à Orléans en Mars 1940 et a été sur le nom de Caumont-Barousse, carte d'identité établie au nom de Marie Jeanne Caumont-Barousse à Orléans le 20 Mars 1940 domiciliée à Sully-sur-Loire Loiret

Je puis que vous avoir été informé Sully-sur-Loire Madame la Marquise m'a établi un testament, me rendant libre de tout engagement donc je suis dans l'impossibilité de repartir Sully-sur-Loire pas plus que mon pays d'origine que est l'Algérie

Je prie et espère que Monsieur le Préfet prendra ma demande en considération.

Dans l'attente d'une solution favorable

Veuillez agréer Monsieur le Préfet avec tous mes remerciements mes salutations distinguées
M. J. Caumont

M^{lle} Marie Jeanne Caumont-Barousse
Caumont-Barousse
H^{tes} Pyrénées.

Les réfugiés

Nature du document : Lettre manuscrite adressée au Préfet des Hautes-Pyrénées le 15 novembre 1944 par Marie-Jeanne Castéran

Source : ADHP, 21 W 4

Date : 15 novembre 1944

> Description :

Lettre de demande d'allocation formulée par une réfugiée au Préfet des Hautes-Pyrénées qui en a transmis une copie au Directeur départemental des Réfugiés en lui priant de fournir d'urgence une réponse à cette sollicitation.

> Analyse :

Dans cette missive, nous découvrons le parcours d'une réfugiée originaire d'Algérie, travaillant jusqu'en 1940 à Sully-sur-Loire (Loiret) au service de Madame la Marquise de Bausset en tant que femme de chambre et repliée dans les Hautes-Pyrénées au moment de l'exode.

Dans un premier temps, elle n'a pas eu besoin de demander l'allocation prévue pour tous les réfugiés mais la guerre se prolongeant et manquant de ressources, elle effectue dans un second temps cette réclamation auprès de la préfecture qui fait suivre sa demande auprès du Directeur départemental des Réfugiés. Pour appuyer sa demande, elle justifie son identité et explique qu'elle est en règle vis-à-vis de l'administration française.

> Pistes de travail en classe :

La Seconde Guerre mondiale. La France dans la guerre. La France à l'heure de la défaite.

**LE RÉGIME
DE VICHY**

LA DÉPÊCHE

JOURNAL DE LA DÉMOCRATIE

DIRECTION : 57, Rue Bayard - TOULOUSE - Téléphone 259.54 (7 lignes groupées sous ce numéro)
BUREAUX de PARIS : 4, faubourg Montmartre - Téléphone : Gutenberg 34.02 - Provence 24.43 - Provence 39.09

50 CENTIMES

AVANT LA RÉUNION DES CHAMBRES

De notre envoyé spécial,
Vichy, 8 juillet. — A chaque heure qui nous rapproche des graves réunions que doivent tenir demain la Chambre et le Sénat et mercredi l'Assemblée nationale, Vichy connaît une animation plus grande.

(Censuré.)

L'installation de la salle des séances

Dans le même temps, les questions des deux Chambres ont poussé avec la plus grande activité les travaux d'installation de la salle qui vont se dérouler les délibérations historiques des 9 et 10 juillet. Depuis ce matin, la tribune présidentielle, en action, avec la cloche brillante, est sur la scène de la salle du théâtre du Casino. Un fauteuil est réservé au président. A droite et à gauche de celui-ci, les membres du bureau s'assieront devant des tables recouvertes d'un lapis vert. Sur une estrade, un peu plus bas, une tribune attend les orateurs.

Derrière le bureau, des tables et des chaises sont destinées aux secrétaires généraux et à leurs collaborateurs, tandis que d'autres tables, devant la tribune des orateurs, seront celles des sténographes et secrétaires-rédacteurs.

Devant la scène, les six cents fauteuils d'orchestre sont encore recouverts de leurs housses, de même que les sièges des loges des deux étages des galeries qui entourent la salle.

Les grandes salles réservées encore, dans le théâtre, à la circulation et aux réunions des sénateurs et députés, sont presque prêtes. Des cabines téléphoniques et de nombreux autres appareils sont installés dans les couloirs. Des fauteuils de balcon sont réservés pour les journalistes accrédités.

Les salles et les couloirs inté-

A MERS-EL-KEBIR

L'aviation anglaise s'acharne sur les épaves et sur des équipes de sauveteurs

Alger, 8 juillet. — Le service général de l'information en Algérie communique :

Le 6 juillet, au début de la matinée, la rade de Mers-el-Kébir a subi une attaque d'avions torpilleurs lancés par un



Un défilé militaire symbolique a eu lieu devant la statue de Vercinétorix, place de Jaude, à Clermont-Ferrand. T. W. 1906

rieurs sont suffisamment spacieux pour que tous les services fonctionnent parfaitement et que les sénateurs et députés puissent aisément siéger et travailler dès la première séance de la Chambre, qui s'ouvrira demain matin, à 10 heures.

(Censuré.)

Délibérations et entretiens parlementaires

Ce matin, une centaine de sénateurs ont assisté à une réunion d'information qui s'est tenue à l'établissement thermal, sous la présidence du bâtonnier Fourcade.

M. Léon Bérard a mis ses collègues au courant de la délibération à laquelle avaient pris part, hier après-midi, un certain nombre de députés et de sénateurs.

Après un échange d'avis entre MM. Berthod, Boivin-Champagnat et Delpuech, sur les projets du gouvernement touchant le changement de la Constitution, les sénateurs ont exprimé unanimement leur désir d'une collaboration sans réserve avec le maréchal Pétain.

(Censuré.)

LES RAIDS allemands sur l'Angleterre

Deux « Dornier » et un appareil de chasse abattus

Londres, 8 juillet. — La B. B. C. annonce que de nouveaux raids allemands ont eu lieu sur la Grande-Bretagne hier soir. Au cours de ces raids, trois appareils ennemis ont été abattus (deux Dornier et un appareil de chasse). Un quatrième sérieusement atteint n'a certainement pas pu rejoindre sa base.

Des bombes ont été jetées sur le littoral ouest. On n'a encore que peu de détails sur les résultats. On sait pourtant que quelques maisons ont été détruites et plusieurs personnes tuées.

Les Communiqués britanniques

L'ALLEMAGNE AURAIT PERDU 2.500 AVIONS

Londres, 8 juillet. — La B. B. C. annonce que d'après les statistiques officielles rapportées par le correspondant aéronautique du « Times », l'Allemagne aurait perdu plus de 2.500 avions depuis le début de la guerre par suite des attaques effectuées par les forces aériennes britanniques, au cours des raids ennemis au-dessus de la Grande-Bretagne et de la campagne de Norvège, ainsi que pendant la campagne de France.

Ce chiffre ne tient pas compte des pertes allemandes subies par suite de l'action des forces aériennes françaises, belges, hollandaises et norvégiennes.

LES BOMBARDEMENTS DU « WEEK END » SUR L'ILE DE MALTE

Londres, 8 juillet. — Une dépêche de Malte signale que trois avions ennemis ont été abattus pendant le « week end » au cours du raid de la nuit de samedi. Deux sont tombés en mer. Samedi, un soldat a été tué, quatre civils ont été légèrement blessés.

Hier, dimanche, quatre alertes ont été données dans l'île à 9 h 15. Deux formations ennemies ont lancé plusieurs bombes. Deux soldats ont été tués et six blessés. Neuf civils, dont des enfants et une femme, ont été tués. Un civil a été blessé.

ET SUR LA CÔTE NORD-EST DE L'ANGLETERRE

Londres, 8 juillet. — D'après le communiqué officiel, il y a eu peu d'activité ennemie sur les côtes la nuit dernière. Des bombes sont tombées sur deux points de la côte nord-est. Des maisons ont été en-

bié. Jean Mistler, Bergery, etc., ont pris la parole.

La convocation par la presse et la radio du Parlement en session extraordinaire a touché de nombreux sénateurs et députés, dont on a pu constater l'arrivée au cours de la journée. Ceux qui viennent des régions occupées ont été particulièrement embourés et étalent l'objet de multiples questions de leurs collègues touchant la vie de leur département.



M. Edouard BARTHÉ, député de l'Hérault, questeur de la Chambre, qui préside aux travaux d'aménagement du casino de Vichy où se tiendra demain l'Assemblée Nationale.

En vue du rapatriement des entreprises

Toulouse, 8 juillet. — Afin de permettre le recensement des réfugiés en vue de leur rapatriement ultérieur, les chefs d'entreprises éva-

LES P
CO
la
et

Tous
chez eux
occupés,
dans cet
préoccup
On a ap
émanant
sorties n
occupées
les entr
leur act
le propr
ministra
interdit
de quit
tre en g
De no
réfugiés
se dema
leur ser
dre leu
dans c
ports
prendre
et la r

Les li
Mais
façon
nites
nos lé
bunai
nous é
la cha
tion e

De
visite
nous
localité
— éta
pée.
La
fourni
jalonn
de po
à la c
fixer
certai
pation
que se
ront p
sera l
titude
gion

Il f
locali
pas
tion
d'arr
évacu
des
d'un

La censure

Nature du document : articles du journal *La Dépêche* : journal de la démocratie

Source : ADHP, 4 JB 1 / 154

Date : 2 et 9 juillet 1940

➤ Description :

Le journal *la Dépêche* : journal de la démocratie résista dans un premier temps en publiant des articles pour continuer la lutte puis signa dans un second temps un contrat de confiance avec Vichy pour continuer à éditer tout en appuyant la politique de ce gouvernement.

Ces deux articles ont été amputés de certaine de leur partie, témoignage de la censure de la presse. Celle-ci apparaît pour l'un en page de titre, pour l'autre à l'intérieur du journal.

➤ Analyse :

Cette censure est volontairement visible et indiquée dans les colonnes du journal, parfois avec des dessins humoristiques (voir ci-contre). Ici, le numéro du 2 juillet 1940 censure une partie du courrier adressé au journal par des soldats ou des citoyens. Celui du 9 juillet cache, quant à lui, des informations politiques ayant trait à la réunion des Chambres (Assemblée nationale et Sénat) à Vichy.

La censure sur la presse, rétablie dès 1940, montre la volonté du gouvernement de Vichy de contrôler les informations jugées sensibles. Ce contrôle s'exerce également sur la radio et les actualités cinématographiques qui permettent de mobiliser l'opinion et d'assurer une propagande de masse.

➤ Pistes de travail en classe :

Médias et informations en période de guerre de 1914 à nos jours. 1939-1945 : Guerre et contrôle des médias.



LE RÉGIME
DE VICHY

LA DÉPÊCHE

JOURNAL DE LA DÉMOCRATIE

Le Pat

DIRECTION : 57, Rue Bayard - TOULOUSE. — Téléphone 259.51 (7 lignes groupées sous ce numéro)
BUREAUX de PARIS : 4, faubourg Montmartre — Téléphone: Gutemb. 34.02. — Provence 21.43. — Provence 39.99
50 CENTIMES

NOUVELLES RESTRICTIONS

Elles portent immédiatement sur le sucre, les pâtes, le riz, les produits laitiers, le savon de Marseille et la margarine

M. Caziot, ministre secrétaire d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement, en annonce d'autres sur la viande et les légumes secs

MAIS CHAQUE FRANÇAIS CONSERVERA UNE RATION ALIMENTAIRE SUFFISANTE

D'un de nos envoyés spéciaux : Vichy, 2 août. — Le « Journal Officiel » publie ce matin d'importants textes relatifs au rationnement de certaines denrées alimentaires.

Pâtisserie, biscuiterie, confiserie

Une première série de textes porte réglementation nouvelle de la fabrication et de la vente de la pâtisserie, de la biscuiterie et de la confiserie.

Extension de la carte d'alimentation

Un autre texte stipule que, désormais, les consommateurs ne pourront s'approvisionner en sucrés, pâtes alimentaires, riz, savon de Marseille, graisse ou huiles végétales que sur présentation de la carte d'alimentation individuelle et en échange de coupons qui tiendront lieu de tickets de consommation.

Les coupons non utilisés pour achat avant expiration du mois auquel ils correspondent seront périmés.

Un arrêté mensuel du ministre d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement fixera les quantités de denrées qui seront délivrées en échange de chacun des coupons.

Les militaires vivant à l'ordinaire, en congé ou en permission excédant quarante-huit heures, recevront, sur le vu de leur titre

d'absence qui sera annoté en conséquence pour éviter de doubles perceptions, un bon du maire leur donnant droit à l'achat de denrées.

Les rations d'août

Conformément à ce décret, les quantités de denrées qui seront délivrées en échange de chacun des coupons de la carte individuelle de la carte d'alimentation sont fixées ainsi qu'il suit :

- Coupon n° 1 : 500 grammes de sucre pour chacune des catégories de consommateurs prévues à l'article 6 de l'arrêté du 9 mars 1940, exception faite, toutefois, pour les consommateurs de la catégorie E, dont la ration restera fixée à 750 grammes;
- Coupon n° 2 : 250 grammes de pâtes alimentaires;
- Coupon n° 3 : 100 grammes de riz;
- Coupon n° 4 : 125 grammes de savon de Marseille;
- Coupon n° 5 : 200 grammes de margarine ou de produits dérivés du suif ou de matières grasses d'origine végétale.

Dans les restaurants

Un autre décret, complété ainsi qu'il suit l'article 2 du décret du 1^{er} avril 1940 relatif à la réglementation des restaurants :

Dans tout repas qui comporte un plat de viande il ne peut être servi ni poisson ni fromage.

En dehors des jours où, en application de l'article 3 du décret du

29 février 1940 portant restriction de la viande et de la consommation de la viande de boucherie, la consommation de certaines viandes est interdite dans les établissements ouverts au public, la viande de boucherie, de charcuterie ou de triperie ainsi que la viande de volailles, de lapin et de gibier ne pourront entrer dans la composition des repas servis après 15 heures.

Il sera toutefois dérogé à cette prohibition les dimanches et jours de fête légale.

Viande

Cette nouvelle mesure de restriction à la consommation de la viande sera suivie d'autres restrictions de même ordre que M. Caziot, ministre, secrétaire d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement, justifie par les déclarations suivantes qu'il vient de faire à la presse :

« Dans toute la zone non occupée, nos troupes n'ont pas souffert des opérations militaires, mais des préjudices importants ont été faits pour l'alimentation des populations refoulées et des troupes. Dans la zone où se sont déroulées les opérations principales, c'est-à-dire dans le nord et l'est de la France, le bétail a été tué en très fortes proportions, mais sur l'importance desquelles on manque de renseignements complets. »

(Lire la suite en deuxième page)

DANS LES BALKANS LE PETROLE ROUMAIN

Les pays intéressés ont demandé que le paiement du trafic s'effectue en or

Les puissances de l'axe ont refusé

Belgrade, 2 août. — Une conférence ayant pour objet le transport des pétroles roumains vers l'Allemagne et l'Italie, via Yougoslavie et Hongrie, s'est tenue ces jours derniers à Vienne. Les pays intéressés ont demandé que le paiement du trafic s'effectue en or. Les puissances de l'axe ont refusé catégoriquement.

Les communications routières avec l'Italie

Vichy, 2 août. — Le ministre secrétaire d'Etat des communications et des travaux publics communique :

« La circulation sur la route nationale 90 du Petit-Saint-Bernard est rétablie depuis hier 1^{er} août. D'autre part, la circulation par la voie ferrée du Mont-Cenis sera rétablie incessamment. »

A VICHY CONSEIL DES MINISTRES

Situation internationale. — Dissolution des sociétés secrètes. — Dégagement des cadres de l'armée

Vichy, 2 août. — Les ministres se sont réunis ce soir, à 18 heures, en conseil au pavillon Sévigné, sous la présidence de M. le maréchal Pétain.

A 20 heures, à l'issue du conseil des ministres, M. Adrien Marquet, ministre de l'intérieur, a fait à la presse le communiqué suivant :

« Le conseil a entendu un exposé de la situation internationale, portant sur les incidents qui se sont produits au Casparien et à Madagascar et sur le blocus du territoire français annoncé par l'Angleterre. »

Il a approuvé les décisions prises en conséquence de la situation normale, outre les prescriptions déjà en vigueur :

« Est coupable de trahison et peut être PUNI DE MORT tout Français qui, sans l'autorisation du gouvernement français, prend ou conserve du service dans une armée étrangère ou fait des enrôlements pour une puissance étrangère, même si celle-ci n'est pas en guerre avec la France. »

Le gouvernement s'adresse une dernière fois à tous ceux qui peuvent, dès maintenant, être poursuivis pour désertion à l'étranger. Il les invite à réintégrer immédiatement le territoire qu'ils ont abandonné. C'est pour eux le seul moyen de sauver leur vie.



Ministre-secrétaire d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement.

AGNE
este
tre
nsion
ocus

— LA PRESSE
ONTRE L'EX-
BLOCUS AN-
PORTATIONS
C'EST, DIT-
FACE INJUSTI-
E TRAFIC MA-
NOL. »

UX PENSENT
DE-BRETAGNE
À ADOUCIR
QUELLE A

OUSE
lier-chef
municipale
pour vol

louse, 2 août.
me surveillance
services de la si-
gassin d'alimenta-
sance Saint-Panta-
chef de la su-
d'arrestation de
cardu, de la po-
autorité, qui était
de la surveillance
on procédait pour
à bon compte.
ses vols dans la
sevent-hier, s'é-
ton.
le brigadier-chef
d'attente suspect
police, qu'une sur-

Après le 39^e jour de l'armistice
ORGANISATION DU TRAVAIL

Les restrictions

Nature du document : article du journal *La Dépêche : journal de la démocratie*

Source : ADHP, 4 JB 1 / 154

Date : 3 août 1940

> Description :

Evoquées en une de *La Dépêche*, de nouvelles restrictions sont présentées par M. Caziot, secrétaire d'Etat à l'agriculture et au ravitaillement. Celles-ci portent principalement sur les denrées alimentaires dont la liste est publiée au Journal officiel du 2 août 1940 : sucre, pâtes, riz (...) sont ainsi concernés.

> Analyse :

La dureté des temps de guerre entraîne une forte pénurie alimentaire ce qui amène le gouvernement de Vichy à établir de très nombreuses restrictions sur une grande quantité de produits alimentaires ou de la vie quotidienne. Le Ministre tient toutefois à rassurer les citoyens en leur précisant que chaque Français aura une ration alimentaire suffisante.

Désormais, ces produits ne seront plus délivrés qu'en échange de coupons regroupés dans une carte d'alimentation. Ces restrictions portent aussi sur les menus des restaurants qui ne pourront plus proposer, chaque jour, de la viande ou du poisson à leurs clients.

> Pistes de travail en classe :

La France dans la guerre. Les difficultés de la vie quotidienne pendant l'Occupation.

Carnets de rationnement

Nature du document : cartes et coupons de distribution de produits alimentaires ou de premières nécessités.

Source : ADHP, documents du Service éducatif

Date : 1940-1945

> Description :

Les rigueurs de la guerre et de l'Occupation ont amené le gouvernement de Vichy à instauré des cartes de rationnement pour tous les produits de la vie quotidienne. Ces cartes sont délivrées aux bénéficiaires. Ils peuvent ainsi aller chercher des produits comme ici du pain, des pâtes alimentaires, des vêtements et des chaussures.

> Analyse :

Les rigueurs de la guerre et de l'Occupation ont amené le gouvernement de Vichy à instauré des cartes de rationnement pour tous les produits de la vie quotidienne, qui étaient délivrés en échange de coupons.

Ces cartes ont été utilisées durant toute la guerre mais également dans les années qui ont suivi du fait des difficultés d'approvisionnement du pays et la forte pénurie alimentaire. Ce n'est qu'en 1949 que ces cartes disparaissent.

> Pistes de travail en classe :

La France dans la guerre. Les difficultés de la vie quotidienne pendant l'Occupation.

LE RÉGIME DE VICHY

aidons les pouvoirs publics

Il est possible que la pénurie de carburants entraîne des perturbations très importantes dans les transports publics et privés du département. Les pouvoirs publics ont la lourde charge de répartir au mieux des intérêts de la population le peu d'essence dont ils disposent. Il est hors de doute que les services du ravitaillement et d'hygiène doivent d'abord être assurés. Le préfet demande à tous de comprendre; il importe que se manifeste au maximum l'esprit de sacrifice individuel et collectif; les pouvoirs publics ont besoin, dans l'intérêt de tous, d'être aidés et non gênés. Toutes les récriminations, pour si légitimes qu'elles apparaissent, sont donc vaines; chacun a le devoir strict de s'abstenir de tout acte et de tout propos qui ne pourrait qu'augmenter le malaise actuel et exposerait leurs auteurs à des sanctions prises en toute rigueur. Toutefois, toutes les suggestions qui ont pour but le bien public seront examinées d'où qu'elles viennent.

Le marché noir

Vendredi matin, à 10 heures, les gendarmes de service à la gare de Tournay eurent leur attention éveillée à l'arrivée du train par un marchand ambulant, M. Jean Manuel, 32 ans, qui transportait un sac volumineux. Ils l'invitèrent à ouvrir le ballot; alors, ils constatèrent qu'il contenait des costumes complets, des pantalons, des chemises et même du savon de Marseille, toutes marchandises contingentées et nécessitant l'emploi de tickets pour la régularité des échanges.

Ce marchand ambulant expliqua que les objets qu'il transportait provenaient de son ancien magasin de Montréjeau et qu'ils avaient été achetés il y a un an environ à des commerçants de Limoges, de Roanne ou de Périgueux. Il dut convenir toutefois que certains étaient en sa possession depuis une quinzaine de jours seulement et qu'il n'en avait fait aucune déclaration de stock. La marchandise a été saisie et le marchand ambulant a été arrêté.

Aux propriétaires de gazogènes

Tous les propriétaires de véhicules automobiles, tracteurs agricoles et installations fixes à gazogènes doivent soumettre une déclara-

tion au gendarme le plus proche qui sollicite un jugement de compétence.
En délibéré.

Accident mortel rue de Pau

Nous avons dit dans quelles circonstances un camion, conduit par M. E. L..., 46 ans, chauffeur à Tarbes, avait renversé, dans la rue de Pau, un cycliste, M. Villego, qui succomba des suites d'une fracture du crâne.

L'affaire est appelée à nouveau pour le réquisitoire qui s'attache à démontrer la responsabilité entière du conducteur du camion.
En délibéré.

Fâcheuse activité d'une maison

On reproche à M^{me} L. Y..., 43 ans, d'avoir ouvert illégalement à Tarbes un débit clandestin où il y avait une activité contraire aux bonnes mœurs.

Des jeunes femmes entendues comme témoins font les déclarations contradictoires sur les occupations qu'elles remplissaient lors de leurs visites dans la dite maison.

Après ces témoignages, le réquisitoire et plaidoiries sont renvoyés à huitaine.

UNE BELLE ŒUVRE AU CLAUZIER

Ainsi que nous le disions dans un article récemment publié, la Jeunesse sportive tarbaise dont l'activité et le dévouement à la cause de l'éducation physique et sportive ne se démentent pas, vient malgré les difficultés actuelles d'ajouter une nouvelle réalisation à son palmarès.

Par ses propres moyens et grâce au travail personnel de ses membres, elle a fait un véritable tour de force en aménageant ses piscines du Clauzier et son terrain de sport.

Dans une site charmant, deux bassins d'eau courante, l'un pour les enfants, l'autre pour les débutants, entourent un bassin de 25 mètres de longueur sur 15 mètres de largeur où pourront se disputer des épreuves sportives de natation et de sauvetage, de plongeurs et de water-polo.

A proximité immédiate, un terrain agencé permettra la pratique de l'éducation physique et des jeux sportifs. L. J. S. T. se propose non seulement d'apprendre à nager aux enfants, de perfectionner les jeunes nageurs et de les faire profiter des sports au grand air, mais aussi, dans un très beau geste, elle met gracieusement ses piscines et terrains à la disposition des militaires de la garnison pendant une partie de la journée.

Communistes

Poursuivant la répression érigée des menées communistes, la gendarmerie a procédé avant-hier dans notre département, à l'arrestation de plusieurs communistes dont M. Montaut, employé des mines de fer; M. Delluc, tourneur sur bois à Tarbes, et M. Didot, employé à l'arsenal, demeurant à Souest. Ces trois communistes ont été dirigés sur un camp de concentration.

Nécrologie. — Lundi est décédé après une courte maladie, à l'âge de 36 ans, M^{me} Pierre Lalanne, Carmen Sagarzazu.

La défunte était la belle-sœur de M. Fernand Gorget, l'agent municipal, qui a fait avantagement connaître notre ville.

Nous prions la famille éplorée par ce deuil cruel de recevoir nos condoléances.

La vente de la soie et du rayon. — Un récent avis stipulait que les objets de lingerie ou autres en soie ou en rayon devaient être vendus que contre mise de tickets. Cette obligation n'a pas été encore admise en certains centres du département pendant la tenue des marchés, et les services du ravitaillement en ont été informés. Il est rappelé une fois encore que la vente de la soie et de la rayon est autorisée seulement contre mise de tickets, sous peine de poursuites.

Les chaussures nationales. — Il va être mis à la disposition des classes laborieuses un grand nombre de chaussures nationales destinées aux catégories inférieures, cadets et garçonnettes. Les chaussures seront mises en vente dans le courant de la semaine prochaine, dans les magasins suivants :

Chaussures Gaston, rue de la République; chaussures André, rue du Maréchal-Foch; chaussures André, Penne, 20; chaussures Marcadieu, Armandias, 6; chaussures Brauhauban; Doubrère, 4; chaussures Brauhauban; Barrau, 22; chaussures Marcadieu.

Les bons de chaussures nationales pourront être distribués aux personnes qui, ayant déjà fait demande de chaussures, n'ont pas encore eu satisfaction.

Les bons de chaussures nationales ou de fantaisie non utilisés pourront être échangés contre des chaussures nationales.

Accident route de Lourdes. — Avant-hier, un camion-citerne conduit par M. Jean Pagès et une camionnette conduite par M. Barcos se sont heurtés sur la route de Lourdes, près du dépôt de montage. Dégâts matériels.

Encore une bicyclette volée. — Avant-hier soir, une bicyclette a été volée à M. Bosc, qui l'avait garée dans un cin-

Le marché noir

Nature du document : articles du journal *La dépêche : journal de la démocratie*

Source : ADHP, 4 JB 1 / 156

Date : 10 juillet et 6 août 1941

➤ Description :

Ces deux articles évoquent le développement du marché noir. Ce dernier porte aussi bien sur les denrées alimentaires - ici la viande de mouton - que sur d'autres produits comme les vêtements.

➤ Analyse :

La guerre, l'Occupation et les prélèvements exercés de manière permanente par les Allemands entraînent de grandes difficultés d'approvisionnement dans tout le pays.

Cette situation critique pour la population a engendré rapidement un commerce parallèle : le marché noir qui est un marché clandestin où des biens légaux ou illégaux sont vendus à des prix élevés.

Celui-ci est combattu par les autorités françaises car « portant atteinte au ravitaillement normal de la population ».

Dans notre département, nous constatons, d'après la presse locale, que cette activité illégale repose principalement sur des productions agricoles comme la viande (ici de mouton), mais également sur des produits manufacturés comme les vêtements et le savon de Marseille.

Les coupables sont alors poursuivis devant les tribunaux et même parfois emprisonnés, comme l'indique l'article.

➤ Pistes de travail en classe :

La France dans la guerre. Les difficultés de la vie quotidienne pendant l'Occupation.



LE RÉGIME DE VICHY



MESSAGE DE MONSIEUR LE MARÉCHAL PÉTAÏN
 CHEF DE L'ÉTAT FRANÇAIS
 A LA JEUNESSE FRANÇAISE

C'est à vous, jeunes Français, que je m'adresse aujourd'hui, vous qui représentez l'avenir de la France et à qui j'ai voué une affection et une sollicitude particulières. Vous souffrez, dans le présent, vous êtes inquiets pour l'avenir. Le présent est sombre en effet, mais l'avenir sera clair si vous savez vous montrer dignes de votre destin.

Vous payez des fautes qui ne sont pas les vôtres. C'est une dure loi qu'il faut comprendre et accepter au lieu de la subir ou de se révolter contre elle. Alors les épreuves deviendront bénéficiaires, trempent les âmes et les corps et préparent les lendemains réparateurs.

L'atmosphère malsaine dans laquelle ont vécu vos aînés a détruit leur énergie, amoéli leur courage et les a conduits, par les chemins fleuris, à la plus grande catastrophe de notre histoire.

Pour bien vous engager dans des sentiers abrupts, vous apprendrez à préférer, aux plaisirs faciles, les joies des difficultés surmontées.

Méditez ces maximes : Le plaisir abaisse, la joie élève ; le plaisir affaiblit, la joie rend fort.

Vous avez en vous le sens et l'amour de l'effort. C'est une face essentielle de la dignité de l'homme et de son efficacité. L'effort porte en lui-même sa récompense morale aussitôt qu'il trahit par un profit matériel qui, d'ailleurs, arrive toujours tôt ou tard.

Lorsque vous aurez à faire choix d'un métier, gardez-vous de la double tentation des gains immédiats et du minimum de peine. Visez de préférence aux métiers de qualité qui exigent un long et sérieux apprentissage. C'est pour cela que notre mans-d'œuvre nationale accorde parfois une supériorité incontestée. Lorsque vous aurez choisi votre carrière, sachez que vous aurez le droit de prendre place parmi les élites. C'est à elles que revient le commandement sur le seul titre du travail et du mérite. Dans cette lutte sévère pour atteindre le rang que vos capacités vous assignent, résistez toujours une place aux vertus sociales et civiques, à l'entraide, au dévouement et à la générosité.

La masse égale, qui fut trop souvent celle de vos aîncs, chacun pour soi et personne pour tous, est abolie en elle-même et détruite en ses conséquences. Comprenez bien, mes jeunes amis, que

est individualisme dont vous avez toujours connu d'un privilège, est à l'origine des maux dont nous avons failli périr.

Nous devons reconstruire, mais la première nécessité à cette reconstruction est d'éliminer l'individualisme destructeur, destructeur de la famille dont il brise ou relâche les liens, destructeur du travail, à l'encontre de qui il proclame le droit à la paresse, destructeur de la Patrie, dont il étouffe la cohésion et supprime l'unité.

Seul le don de soi donne son sens à la vie individuelle. Il la rattache à quelque chose qui la dépasse, qui l'élargit et la magnifie.

Pour concevoir tout ce que la vie comporte de bonheur et de sécurité, chaque Français doit commencer par s'oublier lui-même. Qui est incapable de s'intégrer dans un groupe, d'acquiescer le sens vital d'une équipe, ne saurait prétendre à servir, c'est-à-dire à remplir son devoir d'homme et de citoyen.

Il n'y a pas de société sans unité, sans confiance, sans dévouement. Je ne vous demande pas d'abandonner votre indépendance. Rien n'est plus légitime que la passion que vous en avez. Mais l'indépendance peut parfaitement s'accrocher de la discipline, tandis que l'individualisme tourne inévitablement à l'anarchie et se trouve d'autre correctif que la tyrannie.

Le plus sûr moyen d'échapper à l'un et à l'autre, c'est d'acquiescer le sens de la communauté, sur le plus social comme sur le plus national.

Apprenez donc à travailler en commun, à réfléchir en commun, à obéir en commun, à prendre vos joies en commun, en un mot, à cultiver parmi vous l'esprit d'équipe et vous préparerez ainsi le fondement du nouvel ordre français qui vous permettra d'affronter allégrement l'œuvre immense du relèvement national.

Mes chers amis, il y a une concordance symbolique entre la dure saison, qui nous inflige ses privations et ses souffrances, et la douloureuse période que traverse notre pays. Mais, au plus fort de l'hiver, il est bon que nous gardions intacte notre foi dans le retour du printemps.

Jeunes Français, la France, aujourd'hui disponible, un jour prochain reverdra, refleurira. Puisse le printemps de votre jeunesse s'ouvrir bientôt dans le printemps de la France rouvrante.

Le Régime de Vichy : la propagande

Nature du document : Affiches de propagande du gouvernement de Vichy publiées par le Secrétariat général de l'information

Source : ADHP, 12 Fi 478 et 12 Fi 487

Date : 1940-1941

> Description :

La première affiche de propagande du régime porte un slogan qui associe le Maréchal Pétain à la France. Dans la deuxième affiche, le Maréchal Pétain s'adresse à la jeunesse de la Nation et lui rappelle les grandes lignes de sa politique incarnée dans sa « Révolution nationale ».

> Analyse :

Le premier document est une illustration de la volonté du Maréchal Pétain d'incarner le pays. C'est une manière pour lui de légitimer son pouvoir.

L'affiche suivante présente la « Révolution nationale » ; fondement d'un régime nationaliste, autoritaire et reposant sur les pleins pouvoirs attribués à Pétain le 10 juillet 1940.

Elle met en exergue les valeurs traditionnelles résumées dans la devise : « Travail - Famille - Patrie ».

Le Maréchal Pétain s'adresse ici plus particulièrement à la jeunesse française et les invite à s'entraider, à être généreux et à travailler. Il leur recommande de réfléchir, d'obéir et de travailler en commun, donc de développer un esprit d'équipe, seule condition possible pour redresser le pays et ressusciter la France.

L'affiche est accompagnée de la Francisque tricolore représentant l'autorité du Maréchal, symbole du régime.

> Pistes de travail en classe :

La France dans la guerre. Le régime de Vichy : idéologie, propagande et fonctionnement.

La visite du Maréchal Pétain

Nature du document : journal *France-Pyrénées : Basques – Béarn – Bigorre – Gascogne* : grand quotidien régional du matin

Source : ADHP, 1 JB 167 / 3

Date : 19 et 22 avril 1941

➤ Description :

La une annonce le voyage du Maréchal Pétain en Béarn et en Bigorre. Les autorités - les maires de Pau et Tarbes, les présidents de la Légion des Basses-Pyrénées et des Hautes-Pyrénées - invitent dans ce cadre la population à se déplacer en masse sur le passage du Maréchal.

Le journal revient ensuite sur cette visite à travers un reportage photographique qui montre les temps forts de son déplacement.

➤ Analyse :

Dans le cadre de ses visites aux différentes régions françaises de la zone sud, le Maréchal Pétain se rend le dimanche 20 avril 1941 à Pau, Lourdes et Tarbes pour y rencontrer la population.

Le programme est extrêmement chargé. Arrivé en gare de Tarbes à 16h30, il se rend aux monuments aux morts où 5000 légionnaires renouvellent leur serment, puis il passe devant les ouvriers de plusieurs usines, rencontre une délégation d'agriculteurs et d'artisans bigourdans, reçoit la cape des Pyrénées tissée par une fileuse des Baronnie, devant la statue Foch, les plus beaux chevaux, les attelages de bœufs de Bigorre, lui sont présentés. Il regagne la gare de Tarbes d'où il partira à 18h30 pour Vichy. Le journaliste annonce que « le voyage est triomphal ». Dans ses discours, il s'adresse aux « paysans de France » leur rappelant leurs devoirs : produire le maximum, ne rien gaspiller et surtout observer la réglementation imposée.

Le régime de Vichy s'appuie pour renouveler la France sur les forces traditionnelles : l'Eglise et la paysannerie. C'est bien à une manifestation de propagande que nous introduisent ces documents.

➤ Pistes de travail en classe :

Médias et informations en période de guerre de 1914 à nos jours.



N° 2332 - LOI du 2 Juin 1941 remplaçant la loi du 3 Octobre 1940
portant statut des Juifs

NOUS, Maréchal de France, Chef de l'Etat Français,
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETIONS :

ARTICLE I.- Est regardé comme Juif:

1°- Celui ou celle appartenant ou non à une confession quelconque, qui est issu d'au moins 3 grands-parents de race juive, ou de 2 seulement si son conjoint est lui-même issu de 2 grands-parents de race juive.

Est regardé comme étant de race juive le grand-parent ayant appartenu à la religion juive;

2°- Celui ou celle qui appartient à la religion juive, ou y appartenait le 25 Juin 1940, et qui est issu de 2 grands parents de race juive.

Le non-appartenance à la religion juive est établie par la preuve de l'adhésion à l'une des autres confessions reconnues par l'Etat avant la loi du 9 décembre 1905.

Le désaveu ou l'annulation de la reconnaissance d'un enfant considéré comme juif sont sans effet au regard des dispositions qui précèdent.

ARTICLE II.- L'accès et l'exercice des fonctions publiques et mandats énumérés ci-après sont interdits aux Juifs:

1 - Chef de l'Etat, membres du Gouvernement, du Conseil d'Etat, du conseil de l'ordre national de la Légion d'Honneur, de la Cour de cassation, de la cour des comptes, du corps des mines, du corps des Ponts-Chaussées, de l'inspection générale des Finances, du corps des ingénieurs de l'Aéronautique, des cours d'Appel, des tribunaux de première instance des justices de paix, des tribunaux répressifs d'Algérie, de tous jurys de toutes juridictions d'ordre professionnel, et de toutes Assemblées issues de l'élection, arbitres.

2-Ambassadeurs de France, secrétaires Généraux des Départements ministériels, directeurs généraux, directeurs des administrations centrales des ministères, agents relevant du département des affaires étrangères, préfets, Sous-préfets, Secrétaires généraux de Préfecture, Inspecteurs généraux des Services administratifs, ou ministère de l'Intérieur fonctionnaires de tous grade attachés à tous services de police.

3 - Résidents généraux, gouverneurs généraux, gouverneurs et secrétaires généraux des colonies, inspecteurs des colonies.

4 - Membres des corps enseignants.

Les Juifs dans les Hautes-Pyrénées

Nature du document : Journal officiel du 14 juin 1941 - publication du statut des juifs
Déclaration individuelle en vue du recensement des juifs

Source : ADHP, 32 W 7 (1^{er} document) et 12 W 69 (second document)

Date : juin et juillet 1941

➤ Description :

Cette copie du Journal officiel présente d'une part la loi du 2 juin 1941 remplaçant celle du 3 octobre 1940 portant sur le statut des juifs et d'autre part la loi concomitante du 2 juin 1941 prescrivant le recensement des juifs dans chaque département français.

Le second document est une lettre manuscrite d'Israël Gerschonowitz, écrite le 11 juillet 1941, où il déclare son appartenance à la religion juive conformément à la loi précédemment citée.

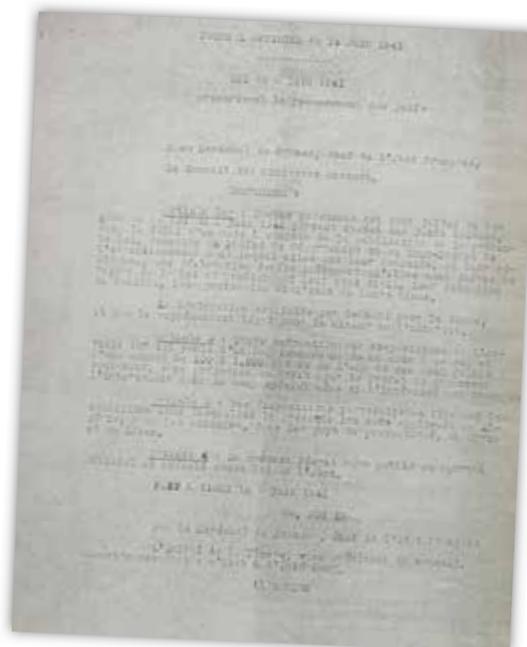
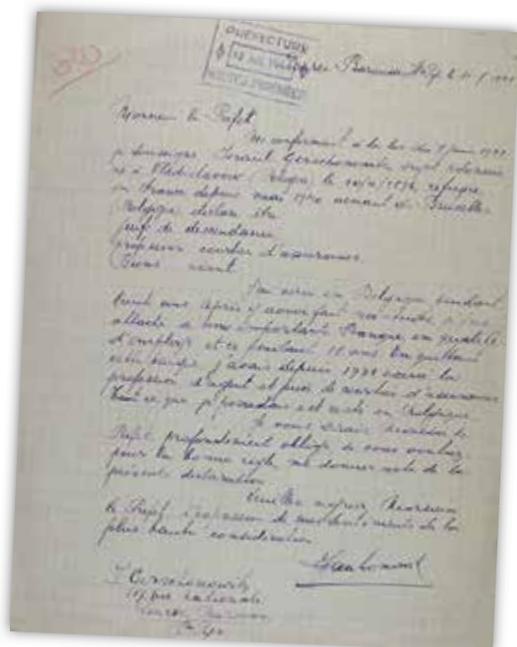
➤ Analyse :

Dès septembre 1940, les Français de confession juive sont recensés. Ils sont progressivement exclus de la fonction publique, de la presse et d'autres métiers et soumis à la surveillance étroite des autorités de Vichy qui les excluent progressivement.

Les Lois de juin 1941 accroissent cette surveillance puisqu'elles définissent juridiquement l'appartenance à la « race juive » et leur impose de se déclarer en préfecture. Dans la déclaration d'Israël Gerschonowitz, on apprend outre le fait qu'il est juif, que c'est un réfugié de Belgique. Il exerçait la profession de courtier d'assurances et a laissé tout ce qu'il possédait à Bruxelles. Ces déclarations contiennent donc des informations capitales : l'état civil, la situation familiale, la profession et l'état des biens. Ces fichiers fourniront aussi d'indispensables ressources au moment des rafles de juifs opérées à partir de 1942. C'est vraiment la première étape avant leur assignation à résidence puis leur emprisonnement en France avant leur déportation.

➤ Pistes de travail en classe :

La Seconde Guerre mondiale. La France dans la guerre. Le régime de Vichy et sa politique antisémite.



Un atelier pédagogique sur ce thème est disponible auprès du Service Educatif

**LE RÉGIME
DE VICHY**



Numéro de la carte

40 AP 27495

Valable pour années

19__-19__
ou jusqu'au

(1) _____

Taxe perçue : 400

(1) Date d'expiration de la validité du visa pour les étrangers titulaires du visa à durée limitée.

Carte remise à l'étranger le _____

Pièces d'identité fournies : _____

Durée du visa pour les étrangers
qui y sont soumis } _____

Références en France

M _____

demeurant à _____

adresse : _____

M _____

demeurant à _____

adresse : _____

Dernier domicile à l'étranger : Ancenis

Rue du Capricorne 28

Précédents séjours en France : _____

Je certifie exactes les déclarations ci-contre.

SIGNATURE DE L'ÉTRANGER,

COMMUNE

d _____

COMMISSARIAT

d _____

(s'il y a lieu.)

DATE

de la demande de carte

A. Feurtenberg

Nom : Feurtenberg

Prénoms : Aron - W

né le 13 janvier 19__

à Radzyń - Polotsk

fils de Agnes

né le 7.5-88 à Rad

et de Feurtenberg

née le 7.5-87 à Rad

Profession : réfugié

Nationalité : Polon

Mode d'acquisition de cette nation
tion, mariage, naturalisation (ra
tions inutiles).

Situation de famille : célibataire,
~~divorcé~~ (rayer les mentions in

Adresse { Localité : Lours -
Rue et n° Wakow

Renseignements sur le conjoint { Nom : _____

Prénoms : _____

Né le _____, à _____

Nationalité d'origine : _____

Enfants au-dessous de 1

PRÉNOMS	AGE	LIEU DE NAISSA

Les Juifs dans les Hautes-Pyrénées

Nature du document :

Procès-verbal d'arrestation de 10 israélites étrangers sur réquisition du préfet régional.
Fiche nominative de déportés

Source : ADHP, 12 W 70 (PV de gendarmerie) et 68 J 35 (Fiche de Ferstenberg)

Date : août 1942

> Description :

Le 26 août 1942, sur ordre de l'administration française, les gendarmes de Loures-Barousse, Saint-Laurent-de-Neste et Lannemezan viennent arrêter dix israélites étrangers dans le but de les conduire dans un camp de concentration.

L'autre document est établie après la guerre par M. Maumus pour retracer le parcours de juifs arrêtés et déportés. Celle-ci retrace le parcours d'Aron Ferstenberg, l'un des 10 juifs arrêtés à Loures-Barousse, de son arrestation le 26 août 1942 à sa libération le 1er mai 1945.

> Analyse :

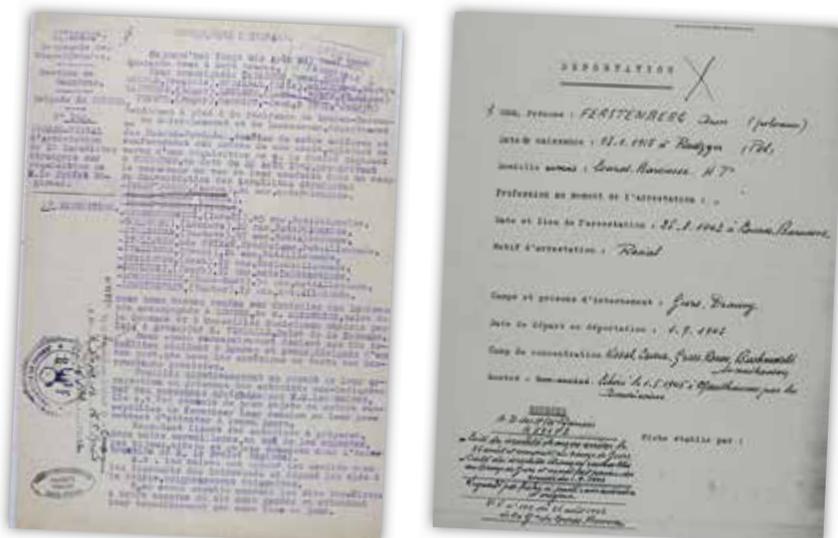
En vertu d'une réquisition du Préfet régional de Toulouse, les gendarmes des Hautes-Pyrénées procèdent le 26 août 1942 à l'arrestation de tous les juifs étrangers ou apatrides résidents dans le département. Il est à noter qu'à cette date, les Allemands n'occupent pas encore la zone Sud et qu'il s'agit d'une directive du gouvernement de Vichy. Cette opération suit à un mois d'intervalle la « rafle du Vel d'Hiv » (16 et 17 juillet 1942) organisée par l'Etat français à Paris où 13000 juifs sont arrêtés et détenus au vélodrome d'hiver avant leur déportation.

Ces personnes arrêtées vont être regroupées dans un premier temps dans les camps de concentration de Gurs, de Rivesaltes ou du Récébédou avant d'être déportées en Allemagne.

A l'instar d'Aron Ferstenberg, ce ressortissant polonais arrivé en mai 1940 d'Anvers (Belgique) qui s'est installé à Loures-Barousse puis y est assigné à résidence en mars 1942. Arrêté le 26 août 1942 et transféré à Gurs, il sera déporté via Drancy et connaîtra plusieurs camps de concentration (Kosel, Laura, Gross-Rosen, Buchenwald, Mauthausen) avant d'être libéré par les Américains le 1^{er} mai 1945.

> Pistes de travail en classe :

La Seconde Guerre mondiale. Violences de guerre. Déportation. Crimes de masse.



Un atelier pédagogique sur ce thème est disponible auprès du Service Educatif

**LE RÉGIME
DE VICHY**

LISTE NOMINATIVE des JEUNES GENS nés
1920 - 1921 - 1922
désignés pour effectuer le Service du Travail
Obligatoire en Allemagne ayant pris le
départ.

-:-:-:-:-

NOMS Prénoms	Profession	Date de nais- sance	Résidence	Date de dé- part
ABADIE René	tourneur	17/7/1920	Aureilhan	13 mars 1941
ABADIE René Sylvain	charron	4/6/1921	Balen	"
ABAD Raymond	boucher	30/8/1922	Aragnouet	"
ABADIE André	comptable	9/2/1922	Tarbes	"
ABADIE Pierre	cuisinier	31/7/1921	Lourdes	"
ABADIE Robert	peintre	21/6/1921	Lourdes	"
ABADIE Jean	palefrenier	28/8/1922	Tarbes	"
ABADIE Pierre	pâtissier	5/12/1921	Lourdes	"
ABADIE Maurice	cuisinier	2/3/1920	Agos-Vidalos	"
ABAILLE Emile	apprenti bou- cher	24/10/1920	Mazères	"
ABAILLE Pierre	charpentier	21/12/1922	"	"
AIME Paul	dessinateur	4/3/1922	Lannemezan	"
AJARD Jean	tailleur	15/2/1922	Soues	"
AMARE Alfred	boulangier	19/7/1921	Bagnères	"
AMARE Fernand	dessinateur	10/3/1922	"	"
ANGAS Henri	apprenti tour- neur	20/7/1922	Saint-Pé	"
ANTONIOS	photographe	23/7/1922	Lourdes	"
ANTONIOS-ROSSOX Jean	side-chimiste	1/5/1920	Tournay	"
APAS Louis	boucher	30/7/1921	Bagnères	"
ARASSUS Jean Pierre	comptable	17/4/1920	Tarbes	"
ARBITRE Michel	manoeuvre	2/6/1921	Pierrefitte	"
ARRICASTRE Henri			Nestalos	"
ARSENE Gérard	boulangier	22/3/1921	Lourdes	"
AUGE Louis	étudiant	14/12/1921	Tournay	"
AUTHENAC Jean	ouvrier spécia- lisé (mécanique)	9/7/1921	Ilhet	"
BABOT Joseph	chiffonnier	26/7/1921	Tarbes	"
BACON André	militaire en congé	26/12/1921	Castelnau-Mac	"
BADIA Daniel	manoeuvre	10/4/1922	Sarrancolin	"
BADIER Joseph	"	8/4/1922	Imbarthe-de-	"
BAILLES Jean	charpentier	16/10/1920	Neste	"
BAILLES Marcel	planton-cycliste	17/3/1922	Tarbes	"
BAIVIRDU Joseph	menuisier	26/3/1922	Tarbes	"
BANST Urbain	dessinateur	6/4/1922	Saléchan	"
BARAT Jean	ouvrier d'usine	10/4/1920	Tarbes	"
BARRAU Charles	cuisinier	25.1/1920	Tarbes	"
BARRAU Raoul	instituteur	30/12/1921	Lourdes	"
BARRERA Emmanuel	mécanicien ajust	27/11/1922	Tarbes	"
BARTHELÉMY Robert	Chauffeur	27/10/1921	Artagnan	"
BARZOU Adrien	boulangier	30/10/1921	Lourdes	"
BAULRY Maurice	menuisier	29/4/1920	Odos	"
BAU Robert	boucher	26/3/1922	Saint-Pé	"
BEGARIE Eugène	journalier	16/8/1922	Arras	"
BERTGES Bertrand	tailleur d'habits	24/1/1921	Saléchan	"
BERTGES Roger	électricien	5/11/1920	Saléchan	"
BERNADETTE Louis	géomètre	30/5/1920	St-Savin	"
		21/1/1922	Lourdes	"

Le Service du travail obligatoire (S.T.O.)

Nature du document : Liste nominative des jeunes gens des Hautes-Pyrénées désignés pour le Service du travail obligatoire

Source : ADHP, 19 W 25

Date : Mars 1943

➤ Description :

Dans le cadre du S.T.O., les listes de jeunes gens désignés pour partir sont dressées à l'image de celle portant sur les individus nés en 1920, 1921 et 1922.

Ces documents indiquent sur huit pages les noms, prénoms, profession, date de naissance, lieu de résidence et date de départ pour l'Allemagne des Hauts-pyrénéens.

➤ Analyse :

Afin de pallier la pénurie de travailleurs en Allemagne, le régime nazi décide de faire appel à la main-d'œuvre étrangère.

En France, dès 1940, le gouvernement de Vichy invite des travailleurs volontaires à partir travailler dans les usines allemandes en échange de la libération de prisonniers français. Ce système dit de « la Relève » connaît toutefois un échec relatif par rapport aux exigences de l'occupant.

Dans ce contexte, le S.T.O. est instauré par la loi du 16 février 1943 qui impose aux français nés entre 1920 et 1922 d'aller travailler en Allemagne durant deux ans ; un premier convoi de travailleurs forcés quitte donc la Bigorre le 13 mars 1943. Maurice Lansac et Paul Mathou font partis de ce premier contingent de travailleurs contraints, nous étudierons leur cas dans les pages suivantes.

➤ Pistes de travail en classe :

La France dans la guerre. La France sous l'Occupation.

The image shows a page from a historical document, likely a list of young men designated for the Service du Travail Obligatoire (S.T.O.) in the Hautes-Pyrénées region. The document is a multi-column list with handwritten entries. The columns contain names, professions, birth dates, and departure dates. The text is written in a cursive script, typical of the era. The document is slightly aged and has some red markings on the left side, possibly indicating a page number or a specific section.

**LE RÉGIME
DE VICHY**

FEUILLE d'INSTRUCTION

--:--

CARTE DE PERSONNE CONTRAINTE AU TRAVAIL EN PAYS
ENNEMI, EN TERRITOIRE ÉTRANGER OCCUPÉ PAR L'ENNEMI OU EN
TERRITOIRE FRANÇAIS ANNEXÉ PAR L'ENNEMI

--:--



NOM et PRENOMS : *Lausec Maurice*
DATE ET LIEU DE NAISSANCE : *27.10.31 à Aumontchay*
ADRESSE ACTUELLE : *Paris - 28 Ave Eug. Tenet*

Date de la convocation : *5.3.43*

Date du départ : *13.3.43*

Lieux de travail : *Lussac Inf*

Dates et durées des permissions ou des congés de maladie :

Date de la libération du Camp : *10.4.45*

Date de retour en France : *6.5.45*

Circonstances du retour : *libération*

Pièces justificatives : *extrait du livret individuel
carte de rapatrié*

Période de contrainte :
du *13 mars 43* au *6 mai 45*

Date et avis de la Commission départementale :

11 MAI 1945

Durée de la période de contrainte retenue :

du au
*2 ans
1 mois
24 j.*

avis de rapatrié

[Signature]

Le Service du travail obligatoire (S.T.O.)

Nature du document : Dossier administratif de demande d'attribution de l'indemnité forfaitaire aux personnes contraintes au travail en pays ennemi.

Source : ADHP, 1894 W 44

Date : Mars 1943 à mai 1945

➤ Description :

Ce dossier de demande d'indemnisation rempli par Maurice Lansac dans les années 1950 contient plusieurs pièces administratives réparties entre 1951 et 1958 : bulletin de naissance, état signalétique et des services réalisés durant cette période, copie conforme de la carte de rapatrié...

Ces documents, ainsi que sa présence sur le document précédent, nous apprennent qu'il a effectué le STO à Düsseldorf du 13 mars 1943 au 6 mai 1945.

➤ Analyse :

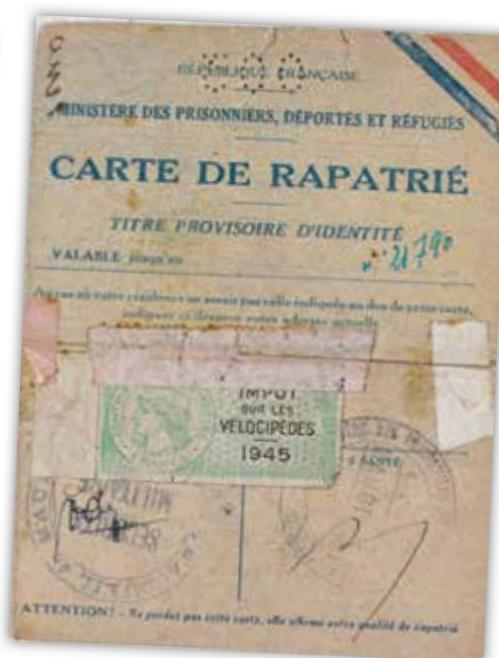
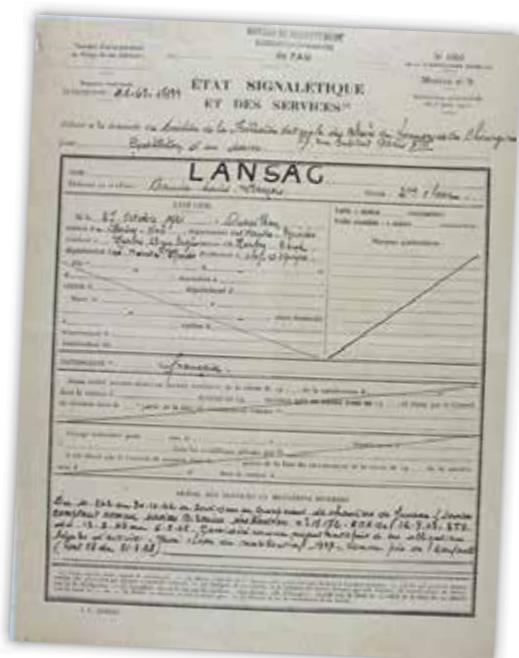
Dès 1940, afin de contrôler une partie de la jeunesse française, le gouvernement de Vichy instaure les chantiers de jeunesse destinés à remplacer le service militaire.

Les jeunes des chantiers vont être réquisitionnés, à l'instar de Maurice Lansac, une fois toute la France occupée par les Allemands dans le cadre du Service du travail obligatoire. Maurice Lansac a servi dans un groupement de chantiers de jeunesse du 10 mars au 30 octobre 1942 puis a été envoyé de force en Allemagne pour le S.T.O.

Une fois la guerre finie et ces travailleurs forcés libérés, une loi de décembre 1953 prévoit l'attribution d'une indemnité pour toutes les personnes contraintes au travail en Allemagne. C'est dans ce cadre que Lansac remplit ce dossier, afin de bénéficier de cette aide financière destinée à compenser les deux ans, un mois et vingt quatre jours passés au service de l'Allemagne nazie.

➤ Pistes de travail en classe :

La France dans la guerre. La France sous l'Occupation.



**LE RÉGIME
DE VICHY**

544
AVRIL
 9 Vendredi S. Isidore 99-266

Et toujours le travail
 le seul amusement
 du pays. Le soir alerte
 c'est la première fois que
 les avions viennent
 ripés. Un violent tir
 de DCA - l'usine Stin
 Métal est bombardée.
 Une grande cheminée
 est détruite. Il y a eu
 des blessés et des
 morts surtout des femmes.

545
AVRIL
 10 Samedi S. Macaire 100-265

Une lettre de la
 maison et une
 lettre de Choisy. Je
 ne travaille pas ce matin
 je vais à l'hôpital. Hier
 au soir très grosse alerte
 à 11^h. Je reste dehors. On entend
 de grands bombardements
 au loin. Le robin est ébranlé.
 Tout l'usine en craque,
 de violents courants d'air
 nous soufflent. On entend
 les tirs et les avions se rapprocher.
 Quant d'avisite temps de
 répit, une pluie de bom-
 bes incendiaires est tombée
 autour de moi. Je suis
 dans l'abri pour entendre
 crier dans les usines pour
 nous brûler et flammes dans
 les ombres nous allons voir les
 bombes. Elles sont tombées à 12^h 30.

557
MARS
 29 Lundi S. Eustase 88-277

Lundi toujours morose
 le même mot revient
 avec lui "Travail"
 quand donc arrivera
 avec lui le mot repos.
 Mon oreille coute. Il
 va falloir que je me
 fasse soigner. Le soir
 après la soupe nous
 jouons au ballon avec
 un "Médecin-ball"
 après je vais dormir.

558
MARS
 30 Mardi S. Jean Clim. 89-276

Disant que je ne
 saurais pas travailler
 on ne m'a pas fait
 faire la nuit. Je suis
 toujours sur l'état
 limier. Nous usinons des
 pièces intéressantes où
 il faut 1^h 30 pour faire une
 pièce. Je vais à l'infir-
 merie me faire soigner
 l'oreille. Je vais Vailla.
 Alerté de 1^h 30 à 2^h 15

S.T.O. : le témoignage d'un travailleur bigourdan

Nature du document : Extraits du journal de Paul Mathou

Source : ADHP, 308 J 2

Date : Mars à novembre 1943

> **Description :**

Ce carnet de Paul Mathou permet de revivre son parcours de travailleur forcé depuis son départ le 13 mars 1943 et sa vie en Allemagne. Son auteur s'attèle à le tenir quotidiennement, racontant les principaux événements de ses journées.

> **Analyse :**

Ce témoignage nous dépeint une vie monotone à Düsseldorf en Rhénanie rythmée par le travail à l'usine - de 6h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 du lundi au vendredi, le samedi jusqu'à 13h45 - mais aussi par les promenades avec ses amis comme Maurice Lansac (page précédente) ou avec les jeunes femmes russes de l'usine, ainsi que par les alertes et bombardements.

Il explique en quoi consiste son travail à l'usine, il dénonce l'incompréhension des contremaîtres (certainement un problème de langue) mais on constate qu'il bénéficie de beaucoup de libertés pour exercer des activités et tuer le temps : balades, natation, cinéma, partie de cartes, jouer au ballon, aller boire un verre ou manger au restaurant.

En somme il a des passe-temps auquel aspire tous les jeunes de son âge sauf qu'il réside en Allemagne contre son gré et est séparé de ses proches.

Au fil des pages, Paul Mathou se languit de ses amis, de la Bigorre et émet le souhait de s'enfuir, il met d'ailleurs ce projet à exécution en novembre 1943 : il met alors une semaine pour rejoindre les Hautes-Pyrénées.

> **Pistes de travail en classe :**

La France dans la guerre. La France sous l'Occupation.

RÉSISTANCE & LIBÉRATION

Emblème
Marteau et faucille

CAMARADES

La pourriture de VICHY a ordonné l'arrestation de travailleurs honnêtes et sincères sans égards pour leurs familles, sans pitié pour leurs enfants. Leur seul crime est d'être communiste, c'est-à-dire d'être les défenseurs des droits les plus sacrés du peuple : droits au travail, droits à la liberté de parole, droits à la vie au bonheur. tout cela est interdit dans le régime LAVAL-MITLANDT mais le communisme vit-il vivra car il est logique, humain et nécessaire -- travailleurs soutenez-le

Copie de l'affiche apposée dans la nuit du 18 au 19 Novembre sur le mur de la cantine de l'usine ALPARDU-SUISSA, en bordure de la route de STONS Enlevée à 7 h 40 le 19-11

LES JEUNES COMMUNISTES DE FRANCE
LES JEUNES DES HAUTES-BOURNES

Que se passe-t-il après la plus grande catastrophe de l'histoire ?
En France un gouvernement fasciste, une réactionnaire féroce, et laval pour installer la dictature d'Orléans.

La militarisation de la jeunesse constitue l'étape indispensable à ces fins sanglantes. Il faut désorganiser notre confiance en formant "LE MINISTÈRE DE LA JEUNESSE" armé de tristes.

QUE NOUS OFFRENT CES HOMMES ?
LES "COMPAGNONS DE FRANCE", LES "CHEFES JEUNESSE", UNE CHEMISE BLEUE (Les jeunes socialistes ont aussi, celles de Mussolini, noirs), en outre les jeunes scoups ou officiers choisis dans les MILITAIRES NAZIQUES et organisés en sections.

QUE VEULENT-ILS FAIRE DE LA JEUNESSE ?
La militarisation, la préparer à la guerre, civile et à la guerre étrangère. Leur but principal est l'agression contre l'URSS, le plat unique, le camp de travail forcé, à l'exemple de l'Allemagne.

NE JOUEZ PAS VOS AMIS AUCOURD HUI.
UNION DE TOUS LES JEUNES DES HAUTES-BOURNES CONTRE LA FASCISATION DE LA JEUNESSE.

UNION des jeunes socialistes, en un front commun anti-fasciste.

UNION pour la libération des jeunes emprisonnés des militants communistes persécutés et des résistants contre l'effroyable guerre impérialiste.

UNION POUR LES VÉRITABLES INTÉRÊTS DE LA JEUNESSE
JEUNES, Ayez confiance. MARCHÉZ AVEC NOUS VERS L'AVENIR.
LE FASCISME NE PASSERA PAS.

Aux Armes Citoyens !

La trahison de Détain atteint son apogée dans l'horreur et le crime. La mobilisation générale de la main-d'œuvre c'est l'esclavage et la mort.

Le 25 Février HITLER a dit :

« Nous n'hésiterons pas une seconde à obliger les pays responsables de la guerre à nous aider de leur effort dans cette lutte décisive. Nous considérons comme tout naturel de ne pas épargner la vie d'autrui ».

Il ne s'agit donc plus de travailler pour l'Allemagne.

Il ne s'agit même plus de travailler en Allemagne.

Il s'agit de travailler là où l'on meurt : SUR LE FRONT RUSSE où des milliers Français déjà ont été tués.

Français, le Monde entier te regarde. Tu as le choix :

MOURIR en ESCLAVE ou VIVRE en COMBATTANT

Pour ne pas travailler en Allemagne. Pour recouvrer ta liberté.

Pour sauvegarder ton honneur. Pour conserver ta vie.

FRANÇAIS DEBOUT ! VOICI TES CONSIGNES !!!

Ne réponds pas aux convocations, qu'elles soient individuelles ou collectives. — Avec tes amis, menacés comme toi, décide une attitude commune. Faites le serment de rester solidaires. — Si tu es célibataire, où que tu sois, tu puisses planquer ta famille, organise à l'avance votre prise de contact. Préparez vivres, liège, couverture, tout l'argent que vous pouvez rassembler. Au premier danger, partez et rejoignez le lieu que les Mouvements de résistance vous indiqueront. — Si tu es marié et que tu ne puisses planquer ta famille, prépare la résistance par la force ou la ruse. Cache chez des voisins, fais-toi porter malade. Si, malgré tout, on vient t'arrêter, que ta femme, tes enfants, tes amis, tes voisins t'escortent. Que par leurs cris et les liens vous amentiez la population. Provoquez la colère du peuple, provoquez des émeutes.

**PEUPLE DE FRANCE, SI TU LE VEUX
TU ES TOUT PUISSANT, SECQUE TES CHAINES!**

Il n'y a pas de police au monde pour arrêter tout un peuple.

**DEBOUT CONTRE L'ESCLAVAGE !
POUR LA LIBERTE !!!**

Allons enfants de la Patrie,
Le jour de gloire est arrivé.
Contre nous de la tyrannie,
L'étendard sanglant est levé.
Entendez-vous dans ces campagnes,
Mugir ces féroces soldats,
Ils viennent jusque dans nos bras
Égorger nos fils et nos compagnes.

**AUX ARMES CITOYENS !
FORMEZ VOS BATAILLONS !**

Appel lancé par les Mouvements de résistance unis
Combat, Franc-Tireur, Libération.

Birakim.. el Alamein.. Mareth.. Tunis...

Victoire
Alliée



Victoire
Française

Par ce Signe nous Vaincrons!

**RÉSISTANCE
& LIBÉRATION**

DEUX MILLIONS DE FRANÇAIS
PRISONNIERS OU DÉPORTÉS
SOUFFRENT DANS LES BAGNES HITLÉRIENS

LA KOLLABORATION PETAIN-HITLER-LAVAL CONTINUE
LE PILLAGE DE LA FRANCE SE POURSUIT
LES DÉPORTATIONS EN ALLEMAGNE SE MULTIPLIENT

LE PEUPLE DE FRANCE

SE DRESSE CONTRE LA KOLLABORATION
ENGAGE LA LUTTE CONTRE L'ENVAHISSEUR
CHASSE LES TRAITRES VENDUS AUX BOCHES

APRÈS LES MARINS DE TOULON
REFUSANT DE BIVRER LEURS BATEAUX À L'ENNEMI

VOICI LES PATRIOTES DE SAVOIE

REFUSANT DE SE RENDRE À L'ENNEMI
ET COMBATTANT LES ARMES À LA MAIN

À L'EXEMPLE DES HÉROS DE TOULON ET DE SAVOIE
À L'EXEMPLE DES PARTISANS SERBES ET RUSSES

PATRIOTES PYRÉNÉENS

PASSEZ À L'ACTION - ENGAGEZ LE COMBAT

CONTRE LES BOCHES POUR LA FRANCE

AUX ARMES CITOYENS !

POUR L'INSURRECTION LIBÉRATRICE

AVEC NOUS CONTRE LES FRANCS-TIREURS et
PARTISANS.

La propagande patriotique : entre rejet de Vichy et résistance

Nature du document : Tracts diffusés dans le département des Hautes-Pyrénées.

Source : ADHP, 20 W 8 et 20 W 5.

Date : mars et octobre 1940 et de mars à octobre 1943.

➤ Description :

Après la prise de pouvoir de Pétain, les communistes sont « chassés ». Ceux-ci entrent dès lors en résistance et utilisent la propagande comme moyen de lutte. Ainsi, les deux premiers tracts datant de l'année 1940 sont réalisés par le Parti communiste pour l'un et la Jeunesse communiste de France pour l'autre et dénoncent la politique du gouvernement de Vichy.

Les autres tracts présentés ici datent de l'année 1943 et appellent le peuple français à se battre contre l'occupant et ses serviteurs.

➤ Analyse :

Les tracts des communistes de 1940 s'adressent aux ouvriers et à la jeunesse des Hautes-Pyrénées.

Le premier tract dénonce la conspiration du trio Pétain-Laval-Hitler pour se débarrasser des sympathisants communistes. Le second s'insurge contre la militarisation de la jeunesse française dans les chantiers de jeunesse qui serait un moyen caché de former des soldats pour une future guerre contre l'U.R.S.S. Ces tracts appellent donc les Français à ne pas respecter et à se révolter contre cette politique.

Les tracts de 1943 sont des appels des mouvements

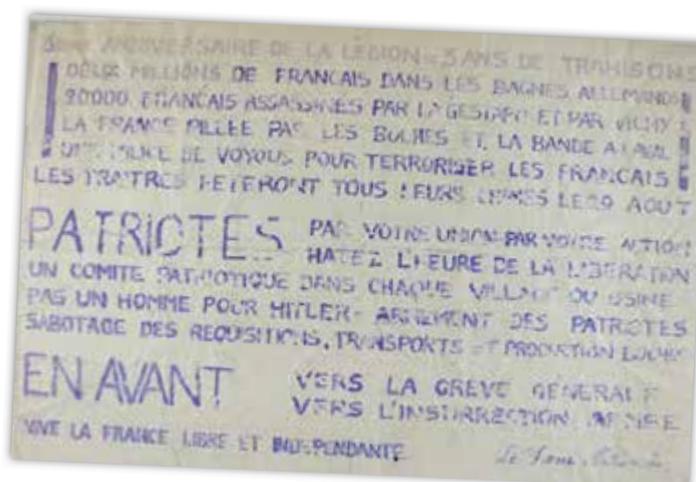
de résistance à se battre contre l'occupant. L'un signé par les F.T.P. (Francs-Tireurs et Partisans), signale les abus allemands et du gouvernement français : pillage de l'économie, déportations en Allemagne. Il annonce également que le peuple de France (Marins de Toulon, la Savoie) se rebelle déjà contre l'ennemi et appellent les « Patriotes Pyrénéens » à passer à l'action contre les « Boches ». Un autre tract réalisé à l'occasion de l'anniversaire de la Légion française par le Front national, y rapporte l'assassinat de Français, le pillage du pays et les agissements de la milice qui terrorise la France. Il demande dès lors aux Patriotes de saboter les usines et les productions pour hâter la libération.

Enfin, le dernier intitulé « Aux Armes citoyens » début de l'hymne national, est un appel lancé par les Mouvements de résistance unis pour dénoncer l'exploitation des Français mais surtout invite les compatriotes à se révolter, à suivre les consignes que les résistants donnent pour lutter « Debout contre l'Esclavage ! Pour la Liberté !!! ». Le tract se termine par La Marseillaise et l'extrait « Aux Armes Citoyens ! Formez vos bataillons ! » phrase qui doit inciter à se battre.

Accompagné d'un slogan illustré, qui annonce les victoires en Afrique du Nord des troupes françaises et de leurs alliés, il signale que l'insigne de reconnaissance des Français « rebelles » est la croix de Lorraine.

➤ Pistes de travail en classe :

La Seconde Guerre mondiale. La France sous l'Occupation. La Libération. Les Résistances en France.



Enquête sur la répression à la Libération
(fiche individuelle résumée)

I - Etat Civil

NOM : *LUTZ*

Prénoms : *Lucien*

Date de naissance : *18-6-1906*

Sexe : *masculin*

Nationalité : *allemande*

Profession :

Fonction publique (éventuellement) :

Domicile : Sarrebruck

II - Nature de l'inculpation (A - B - C - D) :

Faisait partie de la Gestapo

III - Motifs du comportement reproché :

IV - Juridiction répressive :

A) Nom de la juridiction : *Cour de justice -*

B) Conditions de l'arrestation :

Date de l'arrestation :

Lieu de l'arrestation :

Date du jugement (ou date de l'exécution) :

Exécuté le 14-5-1945 -

V - Sanctions :

Condamné à la peine de mort.

La collaboration dans les Hautes-Pyrénées

Nature du document : Dossier du milicien Lucien Lutz

Source : ADHP, 68 J 29 (fiche individuelle), 20 W 67 (Dossier des R.G.)

Date : 1943 à 1945

➤ Description :

La fiche de Lutz, établie après la guerre par M. Maumus, permet de connaître les victimes de la répression à la libération.

Ce corpus de document comprend de nombreuses pièces établies par les Renseignements généraux des Pyrénées-Orientales et du Lot au sujet du parcours du milicien Lucien Lutz qui furent transmis au Commissaire principal des R.G. de Tarbes.

On y trouve des rapports de l'Inspecteur de Police spéciale, des ordres de mission, des notes de frais, le détail des dépenses occasionnées par sa formation de cadre de la Milice à Nîmes.

➤ Analyse :

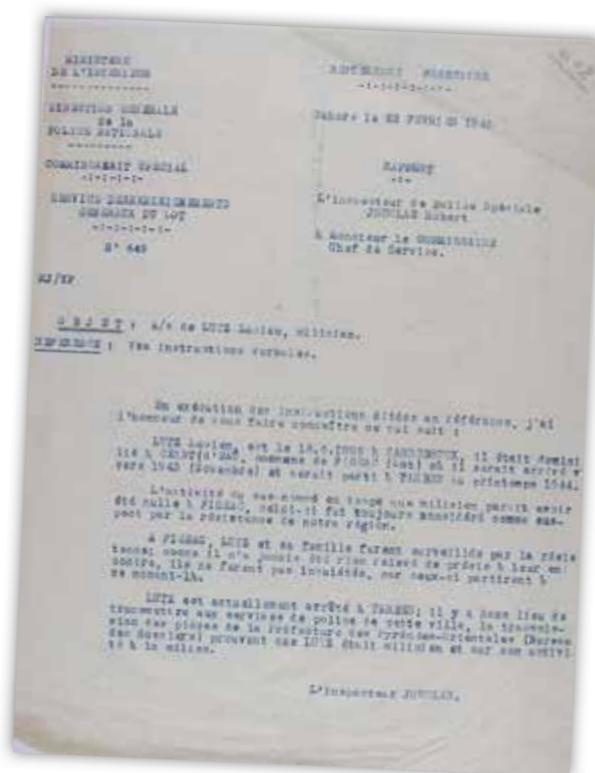
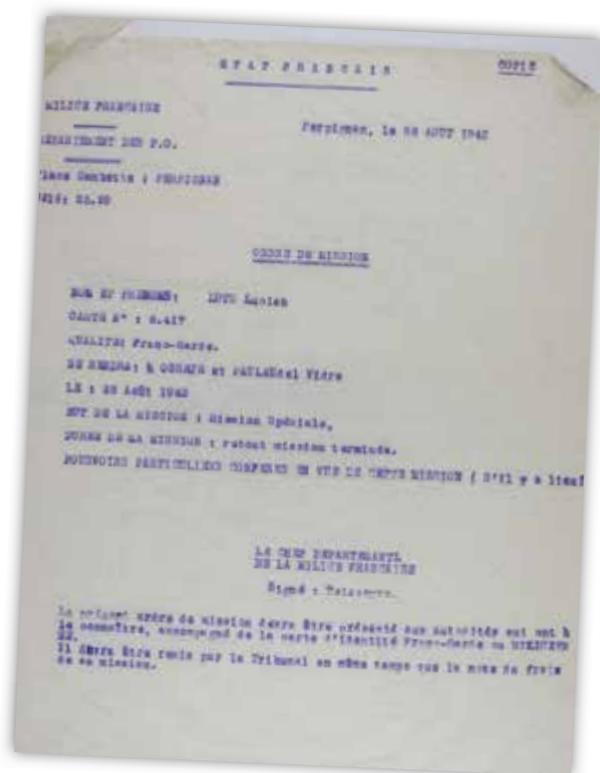
Tous ces documents concernent le Franc-Garde Lucien Lutz. On constate qu'il a suivi une formation à Nîmes pour devenir un cadre de la Milice en mai 1943. Il a ensuite participé à des missions à Perpignan notamment à Osseja et Palau del Vidre (66) en août 1943 où il exerce « une mission spéciale » avec des pouvoirs particuliers pour une durée indéterminée. Il a ensuite été transféré à Figeac dans le Lot avant d'arriver à Tarbes au printemps 1944.

Il est arrêté en février 1945 à la préfecture des Hautes-Pyrénées comme l'atteste le rapport du commissaire spécial des Renseignements Généraux.

Traduit devant la Cour de Justice, il est exécuté en mai 1945. Cette dernière étape est qualifiée « d'épuration politique officielle » à opposer à l'épuration « sauvage ».

➤ Pistes de travail en classe :

La Seconde Guerre mondiale. La France et la collaboration. La Libération.



**RÉSISTANCE
& LIBÉRATION**

ENQUÊTE SUR LA REPRESSION A LA LIBÉRATION
(Fiche individuelle résumée)

Zalim

I - Etat-civil

NOM : (Trois premières lettres) *GAL* ----

Prénoms : *H. D.*

Date de naissance : *30 juin 1899*

Sexe : *masculin*

Nationalité : *française*

Domicile (lieu et département)
au moment des faits reprochés) : *Carbes HP*

Profession : *électricien (officier de réserve)*
à la S.N.C.F.

Fonction Publique (éventuellement)

II - Nature de l'inculpation (A - B - C - D - E) : *B*
Milicien

III - Mobiles du comportement reproché : *conviction politique*

IV - Juridiction répressive :

a) Nom de la juridiction :

b) Conditions de l'arrestation : *Enlevé à son domicile le*

Date de l'arrestation : *17 juillet 1944 à 19 h.*

Lieu de l'arrestation : *à Carbes*

Date du jugement (ou date de l'exécution) *Cadavre découvert à*
à Bordeaux. nr. Echuz, Bailliage de

Sources

A. D. des Hautes-P.
Série 912 n° 14.

Rapport Aff 945, n° 5

31-7-1944 de l'Emp.

Sûreté P. à Commana

Chef de 17. Brigade

mairie de Carbes - 18

V - Sanctions :

De la collaboration à l'épuration dans les Hautes-Pyrénées

Nature du document : Article du journal *Le Républicain* du 19 juillet 1944
Fiche nominative de la répression à la Libération

Source : ADHP, 68 J 29 (fiche individuelle) et 4 JB 2 / 61 (article du journal)

Date : juillet 1944

> Description :

Le 19 juillet 1944, le journal local *Le Républicain* relate dans la rubrique « Attentats terroristes », plusieurs exactions sans nul doute du fait des résistants allant de l'exécution de collaborateurs à la destruction de bâtiments d'usines, de fermes par explosion ou incendie.

L'autre document est une fiche établie à posteriori par M. Maumus sur les victimes de l'épuration. Elle nous renseigne sur un dénommé H. Gal..., qui a été enlevé à son domicile et retrouvé sans vie à Bordères-sur-l'Echez.

> Analyse :

Nous relevons dans *Le Républicain* les multiples actions de la résistance haut-pyrénéenne. L'article mentionne la découverte de nombreux cadavres à Tarbes, Bordères-sur-l'Echez, Vic-en-Bigorre ou Sombrun souvent tués de plusieurs balles de revolver. Outre les opérations prévues, la Résistance a pour consigne de cibler et d'éliminer les supplétifs du Régime de Vichy et de la Gestapo.

Nous nous intéressons plus particulièrement, ici, au cadavre retrouvé à Bordères-sur-l'Echez du dénommé Henri Galin, milicien connu. Comme le relate le journal local, il a été enlevé à son domicile à Tarbes, abattu et déposé sur le territoire de Bordères-sur-l'Echez. Pendant l'été et l'automne 1944, à la suite du débarquement en Normandie, on assiste à une activité intense de la Résistance intérieure : exécutions ciblées, enlèvements et autres attentats sont quasi quotidiens. Il s'agit d'actions perpétrées dans des circonstances de guerre. Durant ces événements, l'épuration est qualifiée de « sauvage ».

> Pistes de travail en classe :

La Seconde Guerre mondiale. La France et la collaboration. La Libération.



RÉSISTANCE
& LIBÉRATION

ETAT FRANCAIS

154 24/1

DIRECTION GENERALE
DE LA
POLICE NATIONALE

SERVICE
RENSEIGNEMENTS
TARBES

N° 31

RE
GENERAL
TARBES

TARBES, le 5 janvier 1943.

Le COMMISSAIRE PRINCIPAL, Chef du Service
Départemental des Renseignements Généraux
des Hautes-Pyrénées

A/S

Information de passages clandestins de la frontière franco-espagnole.
à Monsieur le PREFET des HAUTES-PYRENEES
- Cabinet -
TARBES.

J'ai l'honneur de vous rendre compte de ce qu'il est parvenu à ma connaissance que le nommé CAZAUX, peintre, demeurant à ARGELES et son fils qui est moniteur de ski de Jeunesse et Montagne font actuellement métier de faciliter le passage de la frontière par la montagne, de personnes désirant quitter notre sol pour se réfugier, notamment des juifs étrangers.

Les susnommés sont en liaison avec le nommé GASCOU et son fils cultivateurs à ESTAING.

Les clients auraient été amenés par camion de LOURD par le nommé TURC, garagiste dans cette ville et actuellement incarcéré pour détention d'explosifs. Le but de ces personnes est d'en tirer un profit excessif et GASCOU lui-même a dit à un de mes informateurs que le prix était à la tête du client et variait de 6.000 francs à l'infini selon ses propres termes. Tout dernièrement il a fait passer un israélite dont GASCOU fils portait les bagages.

Il est à remarquer que presque toujours les susnommés font à leurs clients des promesses qu'ils trouveront de l'autre côté des facilités qu'ils sont dans l'impossibilité de tenir. C'est ainsi que plusieurs personnes ont été amenées jusqu'au premier refuge espagnol, les laissant continuer seules et leur montrant un chemin impraticable qui conduit tout droit au poste des gardes frontière espagnols.

C'est ainsi qu'une nommée FRIEDMANN a été abandonnée et erra plusieurs jours, jusqu'à ce qu'elle fut ramassée inanimée par des gardes espagnols qui la ramenèrent à CAMFRANC en piteux état.

Bien qu'en dehors de ce trafic les familles CAZAUX et GASCOU soient honorablement connues il y a lieu de mettre un terme à leurs agissements que l'on peut qualifier de malhonnêtes et j'estime qu'une sanction s'impose à leur égard.

Etant donné les circonstances présentes je n'ai aucune plainte de personnes auxquelles il a été soutiré de l'argent et elles ne veulent pas se faire connaître ni être mises en cause.

Quoi qu'il en soit je vais faire procéder à l'interrogatoire des nommés GASCOU et CAZAUX et vous en communiquerai le résultat afin que vous puissiez envisager ensuite, en toute connaissance de cause, de prendre à leur égard une mesure d'internement.

Le COMMISSAIRE PRINCIPAL,

Les passeurs pyrénéens

Nature du document : Dossier administratif du service des Renseignements généraux de Tarbes réalisé en 1943 sur Jean-Marie Cazaux.

Source : ADHP, 20 W 27

Date : Janvier 1943

➤ Description :

Ce dossier du passeur pyrénéen Jean-Marie Cazaux, né le 24 avril 1911 à Beaucens, moniteur de ski, est composé de nombreuses pièces : notice individuelle, rapports du Commissaire principal des Renseignements généraux des Hautes-Pyrénées, mesure d'internement du Préfet des Hautes-Pyrénées, procès-verbal d'arrestation du passeur, arrêté d'internement...

➤ Analyse :

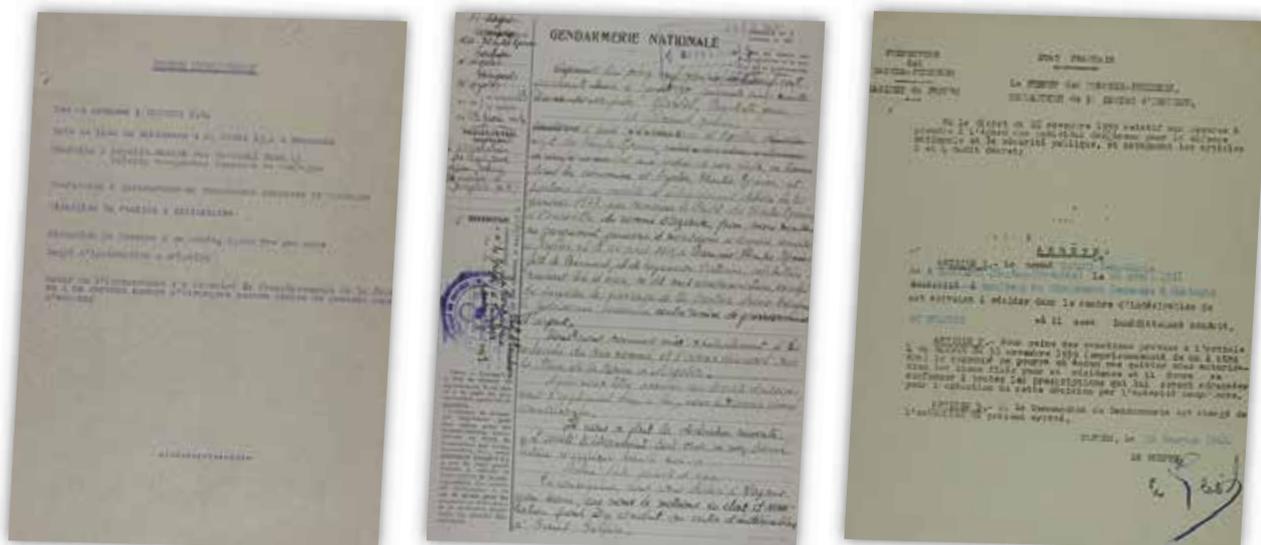
Le dénommé Jean-Marie Cazaux est accusé d'avoir favorisé le franchissement clandestin de la frontière franco-espagnole à de nombreux étrangers dont des juifs allemands. Selon les rapports du Commissaire principal des Renseignements généraux, il n'agit pas seul. Il est en effet aidé par son père, par le père et le fils Gascoü, et par un certain Turc - garagiste - qui acheminerait les clients par camion de Lourdes jusqu'à Estaing. Ces associés se font verser la somme de 6000 francs par personne au minimum pour leur prise en charge.

Les agissements de Cazaux sont non seulement proscrits par la loi mais dangereux car ils promettent à leurs clients de passer en Espagne pour pouvoir échapper à la persécution. Ils les amènent jusqu'au premier refuge espagnol puis les laisse souvent se débrouiller, certains se perdent même dans la montagne comme Mme Friedmann qui a été retrouvée inanimée et en piteux état par les gardes-frontières espagnols.

Les enquêteurs français insistent fortement et préconisent alors l'internement de cet individu dangereux au Préfet des Hautes-Pyrénées, lequel accédera à leur demande. Jean-Marie Cazaux est arrêté le 29 janvier 1943 à 14h45 et inculpé de faciliter le passage de la frontière à diverses personnes contre remise de grosses sommes d'argent. L'arrêté nous informe qu'il est astreint à résider au camp d'indésirables de Saint-Sulpice-la-pointe (Tarn).

➤ Pistes de travail en classe :

La France dans la guerre. La France sous l'Occupation.



**RÉSISTANCE
& LIBÉRATION**

GENDARMERIE NATIONALE

COMPAGNIE DES
HAUTES PYRÉNÉES

SECTION DE
BAGNERES-de-Bre

BRIGADE DE
LANNEMEZAN

N° 1057
du 25/10/1943

PROCES-VERBAL
renseignements
sur attaque à
main armée et
sabotage de
l'usine Electro
Chimie à Lanne-
mezan-(H.P.)

4^e Expédition

Ce jour d'hui, vingt trois Octobre mil neuf cent
quarante trois à vingt trois heures cinquante.

Nous soussignés: LOUSTAU, Pierre, adjudant,
PRAT-HAURET, Pierre, M.D.L. Chef, ROTGE, Georges,
ARNE, Bertrand, SARRAMEA, Hubert, gendarmes à la
résidence de Lannemezan, département des Hautes
Pyrénées; revêtus de notre uniforme et conformé-
ment aux ordres de nos chefs, à notre caserne av-
ant été informés téléphoniquement par monsieur ESCAI
ingénieur à l'Electro-Chimie à Lannemezan, qu'une
attaque à main armée suivie de sabotage venait
d'être perpétrée dans cette usine.

Nous transportons aussitôt sur les lieux et ne
trouvons le personnel sous l'empire de la frayeur.
Des premiers renseignements recueillis, il résulte:
à 22 heures 45' une dizaine d'individus armés
de mitraillettes et de revolvers ont attaqué
l'usine dans les circonstances suivantes:

L'un d'eux, a sonné au portail d'entrée. Le
veilleur de nuit, BLANC est allé ouvrir. Comme
il mettait la clé sur la serrure, l'appelant, lui
crie "HAUT les MAINS", au même moment deux au-
tres individus qui se trouvaient déjà à l'inté-
rieur de la cour, où ils avaient pénétré vraisem-
blablement par escalade répètent la même injonc-
tion en lui appuyant le revolver sur la poitrine.
Les agresseurs amenèrent le veilleur dans la co-
ciergerie où ils le gardent sous la menace de
leurs armes. Ils arrachent et cassent les fils
téléphone, puis ils conduisent BLANC au bâtiment
de la nouvelle Centrale. Pendant d'autres malfa-
teurs, entrés soit par escalade, soit par le
portillon après qu'il ait été ouvert, se rendent
simultanément: ~~XXX~~ à la S/ Station électrique
à la salle de fabrication de l'aluminium, où ils
interpellent de la même façon et procédent les ou-
vriers et les conduisent au dit bâtiment de la
nouvelle Centrale. Là, deux, les gardent toujours
sous la menace de leurs armes, tandis que les au-
tres se rendent à la s/station où ils ont sabo-
té les quatre génératrices à coups de pinces
et ils avaient prises à la salle de fabrication. Ce
ci fait, un des saboteurs est allé prévenir ceux
qui gardaient les ouvriers à la Nouvelle Centrale
de se retirer. Ordre était donné à ces derniers
de ne pas quitter les lieux d'un moment, car en
le cas contraire, ils risqueraient des coups de
feu.

Environ dix minutes après ils sortaient mais
n'avaient plus trace des terroristes et donnaient
l'alerte. Les machines de la s/station étaient

145/11
La bombe est de type Gacabou
Quelques exemplaires
à la suite de l'attaque
Toulon le 26 Octobre 1943

La Résistance : sabotage d'une usine

Nature du document : Dossier sur l'attaque et le sabotage de l'usine d'électrochimie de Lannemezan.

Source : ADHP, 20 W 14

Date : 23 octobre 1943

➤ Description :

Ces documents comportent un procès-verbal de la gendarmerie de Bagnères-de-Bigorre, accompagné d'un plan illustrant l'agression à main armée suivie du sabotage survenu à l'usine d'électrochimie à Lannemezan.

➤ Analyse :

Le 23 octobre 1943, des résistants, qualifiés de « bande de terroristes masqués et armés » s'attaquent à l'usine de l'électrochimie à Lannemezan.

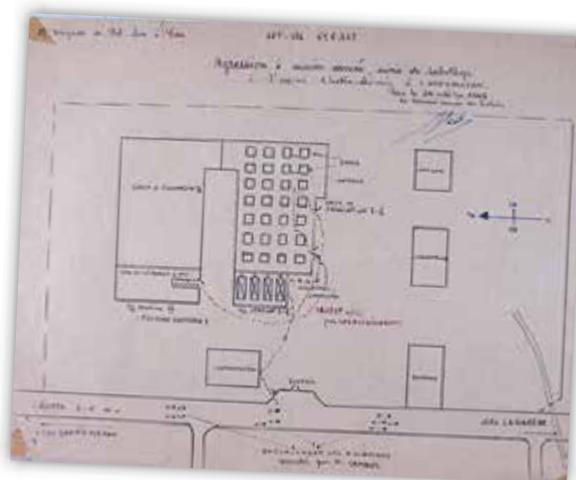
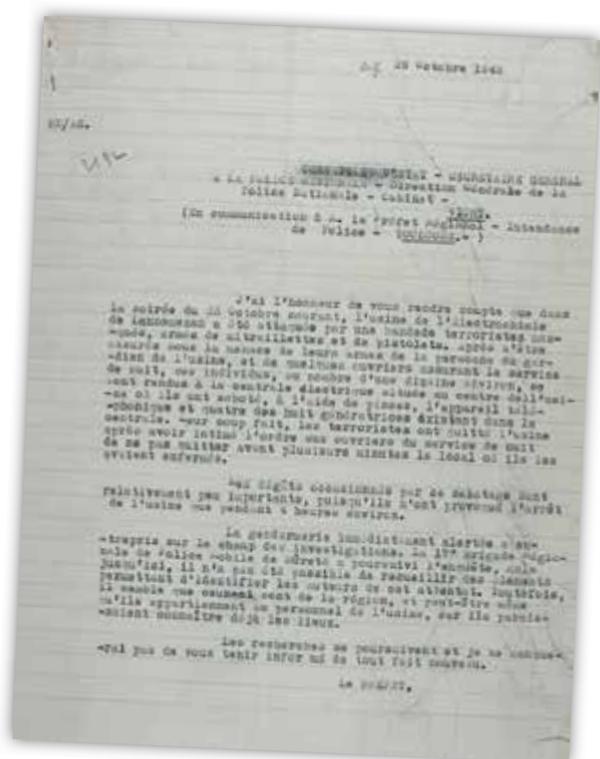
Ils maîtrisent et malmènent le concierge, font prisonniers les ouvriers présents et sabotent quatre génératrices entraînant l'arrêt complet de l'usine.

Une fois le sabotage effectué, les résistants quittent les lieux et disparaissent dans la nature sans exercer de violence sur les ouvriers mais en les sommant de ne pas les suivre sous peine de recevoir des coups de feu.

Les autorités françaises viennent sur place pour enquêter et interroger les témoins et réaliser un bilan de cet attentat : les génératrices détruites provoquent l'arrêt de la production d'aluminium pendant une journée.

➤ Pistes de travail en classe :

La France dans la guerre. La France sous l'Occupation. La Libération. Les Résistances en France.



**RÉSISTANCE
& LIBÉRATION**

ATTESTATION
○○○○○○○○

2430

Je soussigné Chef d'Escadrons POTTIER du
1er Régiment de Hussards Parachutiste , ex: "Quasimodo" de l'organisation
de résistance de l'Armée , chef de l'échelon de sabotage et de destruction
pour la zone S.-SO. certifie sur l'honneur que Madame MONTARDY Yvonne de TARBES
(Htes.Pnées.) a servi sous mes ordres , durant la période de Septembre 1943 à
Août 1944 . Madame MONTARDY était plus spécialement chargée de soudoyer les
agents de la Gestapo et de la Milice à la garde d'entrepôts d'armement et d'ex-
plosifs .

A été citée par ordre général N° 17 en
date du 5 Juin 1945 (Etat Major - 17e. Région Militaire . N° 871/J.F./78) .
A droit à l'attribution de la carte de combattant volotaire de la Résistance .

A S.P. 87.182 , le 22/2/57 .



CERTIFIÉ EXACT

Le Général d'Armée REVERS
Chef et Liquidateur National de l'O.R.A.



Une Résistante bigourdane : Yvonne Lamathe

Nature du document : Dossier de demande de carte de combattant volontaire de la Résistance de M^{me} Lamathe Yvonne.

Source : ADHP, 1894 W 29

Date : 1943 à 1944

➤ Description :

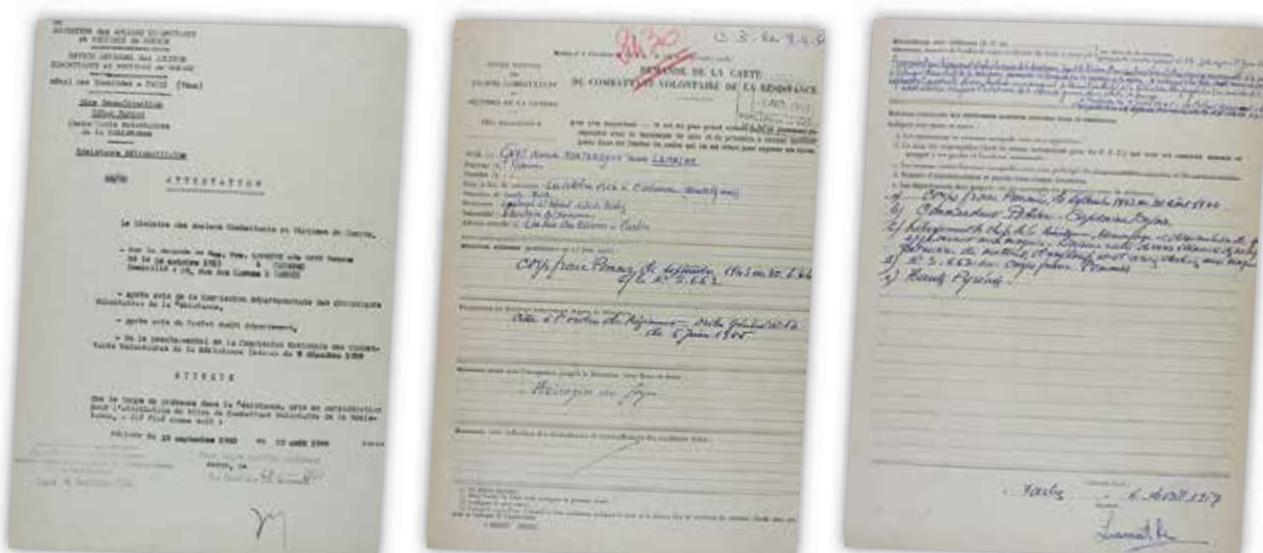
Ce dossier, réalisé à postériori pour obtenir la reconnaissance du titre de résistante, est composé de nombreuses pièces administratives : attestation du Ministère des Anciens Combattants et Victimes de la Guerre, demande de la carte de combattant volontaire de la Résistance, attestations du Lieutenant Brunet et du chef d'escadron Pottier, fiche familiale d'état civil, bulletin n°2 du casier judiciaire et un extrait du registre des délibérations de l'Office départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre des Hautes-Pyrénées.

➤ Analyse :

Les différentes pièces du dossier nous permettent de retracer le parcours de M^{me} Lamathe veuve Gaye, Yvonne, Jeanne et de confirmer son appartenance à la Résistance française. A ce titre, nous apprenons qu'elle a fait partie du Corps-franc Pommiers de septembre 1943 au 30 août 1944. Elle participe également à des actions telles l'hébergement de chefs de la Résistance, le camouflage et la dissimulation de maquisards. Elle a entreposé aussi chez elle des armes, des explosifs et du matériel divers destinés aux maquis. Qualifiée de : « Française d'un dévouement absolu à la cause de la Résistance » et « d'une audace rare et d'un courage remarquable », elle a reçu la Croix de guerre avec étoile de bronze.

➤ Pistes de travail en classe :

La France dans la guerre. La France sous l'Occupation. La Libération. Les Résistances en France.



La répression allemande

Nature du document : Bilan des atrocités commises par les troupes d'Occupation ou la police sur le territoire des Hautes-Pyrénées entre janvier et août 1944.

Source : ADHP, 1115 W 72

Date : Janvier à août 1944

> Description :

Ce document est un rapport datant du 10 janvier 1945 du lieutenant-colonel Boissard, commandant de la Subdivision militaire de Tarbes adressé au Bureau de la 17^e Région militaire.

Il reprend non seulement les dates, les lieux, la nature des atrocités commises c'est-à-dire le nombre de victimes, l'itinéraire des troupes mais aussi des unités et des commandants responsables des actes effectués.

> Analyse :

Ce rapport, détaillé et très précis, indique chronologiquement les nombreux méfaits des Allemands aussi bien contre les Résistants que contre les civils du département. Il nous renseigne sur le nombre de victimes, de blessés, de personnes arrêtées. En outre, il nous apprend qui est le corps d'armée responsable de l'attaque et qui est leur commandant.

Le bombardement de la ville de Tarbes par l'aviation allemande le 7 juin 1944, illustre parfaitement ces actions menées contre les civils. Ce jour-là, 6 personnes succombèrent et il y eut de nombreux dégâts dans les immeubles de particuliers. A noter que ce bombardement fut dénoncé par le maire de Tarbes Maurice Trélut.

Ce document témoigne donc assez crûment de la violence des troupes d'Occupation contre la population civile et les Résistants. Le bilan chiffré est d'ailleurs éloquent : 30 opérations pour 131 morts, 8 blessés et 29 arrestations.

> Pistes de travail en classe :

La Seconde Guerre mondiale. La France dans la guerre. L'Occupation. La Libération.

RÉSISTANCE & LIBÉRATION



La reddition allemande à Lourdes

Nature du document : Procès-verbal de la reddition des soldats allemands
Photographies des soldats allemands prisonniers

Source : ADHP, 1 J 490 (Procès verbal) et 97 J (Photographies du fonds Dade-Brengiot)

Date : 19 août 1944

➤ Description :

Les photographies montrent les soldats allemands prisonniers, encadrés par des Résistants et prenant une pause avant de rentrer en Allemagne.

Le second document n'est autre que le procès-verbal de la reddition de la garnison de Lourdes datant du 19 août 1944 entre le lieutenant-colonel Martial de l'état-major des Armées et le commandant Kulitzscher, commandant de la place.

➤ Analyse :

Ce procès-verbal nous informe que la garnison allemande de Lourdes dirigée par le commandant Kulitzscher dépose les armes et se rend aux autorités françaises selon les Lois de la Guerre. Les Résistants lancent, dans ce cadre, un ultimatum aux troupes allemandes de la ville de Lourdes afin qu'elles se rendent ; celui-ci prenait fin le 19 août. Ce document révèle que les allemands ont conscience de l'inéluctabilité de leur défaite et n'oppose aucune résistance à la proposition des autorités françaises. Il est ensuite précisé les conditions de la reddition. Ainsi les 340 militaires allemands sont fait prisonniers et internés tandis que leurs armes sont confisquées et inventoriées. Quant aux officiers, ils sont emprisonnés dans un hôtel de Lourdes et doivent rendre également leurs armes à un officier FFI. Les photographies nous montrent que les soldats allemands sont escortés par les Résistants jusqu'à leur centre d'internement. Nous constatons qu'ils sont tous regroupés et semblent soulagés par l'issue de la guerre et le sort qu'il leur est réservé. À la fin de la guerre, après leur période de captivité, ils finiront par rentrer en Allemagne.

➤ Pistes de travail en classe :

La Seconde Guerre mondiale. La France dans la guerre. L'Occupation. La Libération.



LA FIN DE LA GUERRE : LA RECONSTRUCTION

AFFAIRE: Monsieur DULAC Restaurateur
& Montgaillard H-F. Page N°1

~~~~~

Nous soussigné Edouard LINGO, ARCHITECTE & Expert agréé  
par le Commissariat à la Reconstruction par lettre d'Agrément  
N°4432 du 10 Septembre 1943 avons été requis par:

Monsieur DULAC, Propriétaire et Restaurateur  
à MONTGAILLARD (Hautes Pyrénées)

En vue d'établir en conformité des instructions données  
par l'Administration et par le Commissariat à la Reconstruction  
les constatations et devis des divers dégâts provoqués dans  
la journée du 11 Juin 1944 par les Troupes d'Occupation.

A cet effet le 16 JUILLET 1944 le 16 JUILLET MIL NEUF  
CENT QUARANTE QUATRE nous avons procédé contradictoirement  
avec Monsieur QUEMARD, Ingénieur T. P. E. Représentant du  
Département à la Reconstruction; sur les lieux litigieux aux  
constatations ci-après que nous avons enrégistrées sur notre  
présent rapport.

EXPOSE DES FAITS. Suivant les renseignements recueillis  
sur les lieux du sinistre et les constatations  
matérielles; des grenades incendiaires auraient  
été lancées sur l'immeuble, et à l'intérieur.

Ces grenades ou bombes ont provoqué le feu  
à la totalité de l'édifice détruisant, couvertures,  
charpentes, plafonds, planchers, parquets, cloisons,  
escaliers, menuiseries, installations intérieures  
et mobilier. En outre des éclats de projectiles  
ont brisés les cheminées et certaines parties  
du gros oeuvre.

Il ne reste que les quatre murs qui doivent  
être sérieusement examinés et réparés.

Les clichés photographiques ci-jointés donnent  
une idée de l'étendue des dégâts précités.

Les menuiseries qui n'avaient pas été incen-  
diées ont été brisées et arrachées.

L'immeuble sinistré était composé:  
D'un rez de chaussée, avec dépendances, W.C Urinoirs  
d'un Premier Etage avec 2 chambres.

Le Plan ci-jointé N°31.744 dressé à l'échelle de  
un centimètre par mètre est la reconstitution  
cotée de l'immeuble.

Voir DEVIS page suivante.

~~~~~



La fin de la guerre : la reconstruction

Nature du document : Dossier d'indemnisation des personnes sinistrées au cours de la Seconde Guerre mondiale dans le département des Hautes-Pyrénées. Ce dossier est celui de Jean Dulac à Montgaillard.

Source : ADHP, 52 W 4

Date : Juin 1944 - octobre 1947

➤ Description :

Le dossier d'indemnisation des personnes sinistrées est géré par la délégation départementale du ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme. A la suite d'événements perpétrés par les troupes d'occupation, les propriétaires pouvaient remplir un dossier de dédommagement comprenant de nombreuses pièces : un dossier de destruction, un rapport du service technique pour la reconstruction, un plan d'ensemble du terrain, l'acte de propriété de Jean Dulac, des plans dressés par l'architecte reconstruteur, des photographies de la maison ravagée, le devis estimatif des dégâts réalisé par l'architecte reconstruteur. Jean Dulac fait cette demande de réparation afin qu'il puisse reconstruire sa maison et reprendre ainsi son activité de restaurateur et cafetier.

➤ Analyse :

Suite au débarquement en Normandie le 6 juin 1944, la population des environs de Bagnères-de-Bigorre commence à s'émanciper, sentant toute proche l'heure de la Libération. Les troupes allemandes d'occupation se sentent menacées, veulent rétablir leur hégémonie et se livrent entre le 9 et le 11 juin 1944, dans la vallée du Haut-Adour à des exactions et des violences qui provoquent incendies, destructions et même des assassinats de civils.

C'est dans ce contexte qu'il faut replacer la destruction presque totale du commerce appartenant à M Dulac, propriétaire à Montgaillard. Commerce dont il ne reste que les quatre murs. Les photographies ci-contre donnent une idée de l'étendue des dégâts.

➤ Pistes de travail en classe :

La Seconde Guerre mondiale. La France dans la guerre.
Les violences de Guerre.



Lexique

Apatride : se dit de quelqu'un, qui ayant perdu sa nationalité, n'en a pas légalement acquise une autre.

Camp de concentration : lieu fermé et surveillé dans lequel sont détenues des personnes soumises aux travaux forcés.

Censure : contrôle qu'un gouvernement, une autorité exerce sur les journaux, les livres, les films... avant d'en autoriser la diffusion. Ceci vise à cacher des informations à la population et donc exercer un contrôle total de l'information.

Chantier de jeunesse : créés le 30 juillet 1940, en remplacement du service militaire, les jeunes hommes de la zone libre française âgés de 20 ans y étaient incorporés pour un stage de six mois (puis 8 mois à partir de 1941). Ils vivaient en camp dans la nature et accomplissaient des travaux d'intérêt général, notamment forestiers, dans une ambiance militaire.

Effort de guerre : mobilisation sociale, économique et industrielle afin de subvenir aux besoins militaires d'un Etat.

Exode : fuite des civils français devant les troupes allemandes en juin 1940.

FFI : les Forces françaises de l'Intérieur est le résultat de la fusion des principaux groupements militaires de la Résistance intérieure française en février 1944 qui s'étaient constitués dans la France occupée.

Front national : mouvement de résistance à l'Occupation allemande. Bien que créé à l'instigation du parti communiste, il recrute dans tous les milieux sociaux, politiques et confessionnels. Par l'action de ses troupes, les Francs-tireurs et Partisans français, et par sa propagande incessante, il répandit largement les mots d'ordre d'action immédiate, de grève et d'action de masse, d'insurrection nationale.

Maquis : désigne à la fois le lieu et le groupe de résistants qui le composent. Le premier maquis bigourdan est sans doute créé en février 1943 pour accueillir les réfractaires au STO par Bernard à l'Antayente dans la vallée de Lesponne.

Marché noir : marché clandestin où des biens illégaux sont vendus à des prix élevés

Massacre de masse : c'est le fait de tuer de nombreuses personnes dans un court délai, généralement par fusillade.

Milice française : organisation paramilitaire française créée par le régime de Vichy, d'abord destinée à combattre les résistants, puis qui se rapproche de la Gestapo et contribue à la traque des juifs.

Occupation : période pendant laquelle la France a été occupée par les troupes allemandes (1940-1944)

Propagande : mise en œuvre de moyens d'information pour susciter l'adhésion qui participe à la mobilisation des populations pour l'effort de guerre. Elle se combine avec la censure, qui vise à cacher certaines informations.

Relève : envoi de travailleurs français dans les usines allemandes en échange de la libération de prisonniers de guerre français.

Résistance : ensemble des actions menées, durant la Seconde Guerre mondiale, contre les occupants et leurs auxiliaires ; ensemble de ceux qui ont participé à ces actions.

Restrictions : mesures de rationnement prises par le gouvernement de Vichy pour pallier la pénurie de produits et organiser équitablement la distribution dans la population française. Cette pénurie génère le marché noir.

Révolution nationale : idéologie officielle du régime de Vichy visant à révolutionner la société française en revenant à des valeurs conservatrices et traditionnelles.

STO : Service du travail obligatoire, durant l'Occupation de la France par l'Allemagne nazie, il impose aux Français nés entre 1920 et 1922 d'aller contre leur gré travailler durant deux ans en Allemagne afin de participer à l'effort de guerre allemand.

Bibliographie locale

- Bénézech, Maurice**, *Résistance en Bigorre*. Tarbes : A. Hunault et fils, 1989. 306 p. (ADHP, 4° 255)
- Bouygar, Françoise**, *Les bûcherons de Cazaux-Debat : des Autrichiens dans la Résistance, 1934-1945*. Paris : Ed. Tirésias, 2014. 173 p. (ADHP, 8° 7904)
- Casin, Oscar**, *Le groupe Bernard : maquis des Pyrénées*. Monein : PyreMonde-Princi Negue, 2010. 148 p. (ADHP, 8° 5057)
- Casin, Oscar**, *Résistants de chez nous : Pays basque, Béarn, Bigorre, Comminges, Ariège, Catalogne*. Cressé : Ed. des régionalismes, 2018. 149 p. (ADHP, 8° 8954)
- Cazalot, Georges**, *Chefs résistants de Bigorre : Héros ? Imposteurs ?* 1988. 99p. (ADHP, 8° 1281)
- Cubéro, José**, *Les Hautes-Pyrénées dans la guerre 1938-1948*. Pau : Cairn, 2002. 389 p. (ADHP, 8° 2292)
- Cubéro, José**, *Sortir de la guerre : tumultes, chaos et mises en cause ; Les Hautes-Pyrénées (1944-1952)*. Pau : Cairn, 2018. 227 p. (ADHP, 8° 8820)
- Cubéro, José ; Ferrer, Thomas ; Fernandez, Marie**, *Tarbes et les Hautes-Pyrénées : Collaboration, Résistance, Libération*. Pau : Cairn, 2015. 291 p. (ADHP, 8° 8176)
- Cubéro, José**, *La Résistance à Toulouse et dans la Région 4*. Bordeaux : Sud-Ouest éd., 2005. 414 p. (ADHP, 8° 3158)
- Dupuy, Jean ; Espouey, Sandrine**, *La Résistance par ceux qui l'ont faite : 65 biographie de combattants FFI des Hautes-Pyrénées (1940-1945)*. Pau : Cairn, 2019. 357 p. (ADHP, 8° 9386)
- Eychenne, Emilienne**, *Le franchissement de la frontière espagnole pendant la Seconde guerre mondiale dans le département des Hautes-Pyrénées*, thèse de 3e cycle, Université de Toulouse-Le Mirail, 1978, (ADHP, F 191)
- Fauthoux, Pierre**, *L'itinéraire d'un jeune résistant de Bigorre : d'un maquis pyrénéen au front de l'Atlantique*. Tarbes : ANACR, 2002. 119 p. (ADHP, 8° 5000).
- Ferrer, Thomas**, *Passeurs et évadés dans les Pyrénées : franchir la frontière franco-espagnole durant la Seconde guerre mondiale*. Morlaas : Cairn, 2018. 187 p. (ADHP, 8° 8922)
- Ferrer, Thomas, Cames, Jeannie**, *Mémoires de sentiers ; 1939-1945*. Lourdes : 2023. 176 p.
- Frantz, Jean-Paul**, *L'épuration dans les Hautes-Pyrénées (1943-1952) : vengeance ou justice ?* 2003. 135 p. (ADHP, F 826)
- Hèches, Gaston**, *Les compagnons de Gastounet : histoires vécues par des résistants bigourdans*. 94 p. (ADHP, 4° BR 180)
- Lamon, Bertrand**, *L'épuration dans les Hautes-Pyrénées : 1943-1947*. Pau : Cairn, 2016. 252 p. (ADHP, 8° 8424)
- Maumus, Léon**, *Département des Hautes-Pyrénées. Liste nominative des collaborateurs et des suspects exécutés sommairement pendant l'Occupation, après la libération...* 1953. 16 p. (ADHP, F 256)
- Maumus, Léon**, *Département des Hautes-Pyrénées. Sabotages, destructions, coups de main, combats de la période clandestine de 1942 au 21 août 1944*. 1953. 34 p. (ADHP, F 257)
- Plechot, Christel, Cames, Jeannie**, *Itinéraires d'évadés : sur leurs pas, 1939-1945*. Lourdes : 2023. 96 p.
- Pottier, Francis, dit Quasimodo**, *Le Commando Hispano : épisodes de la Résistance en Bigorre*. Pau : Marrimpouey jeune, 1975. 155 p. (ADHP, 8° 234)
- Rumeau, Lucien**, *Francs-tireurs et partisans français des Hautes-Pyrénées : ceux des maquis d'Esparros et de Nistos*. 1994. 151 p. (ADHP, 8° 1963)
- Sébastien, Gérard**, *La police de Vichy dans les Hautes-Pyrénées : le cas du commissaire de Lourdes*. Orthez : Ed. Louis Rabier, 2017. 181 p. (ADHP, 8° 8570)
- Vié, Robert**, *Quelques aspects des Hautes-Pyrénées pendant la Deuxième guerre mondiale*. Tarbes : 1978. 32 p. (ADHP, 4° BR 640)



Service Éducatif des Archives départementales des Hautes-Pyrénées

5 rue des Ursulines - BP 1343 - 65013 Tarbes cedex

Standard : 05 62 56 76 19

archives-se@ha-py.fr

www.archivesenligne65.fr

www.hautespyrenees.fr



Crédits

Auteurs : Patrice Isac (Archives départementales), Jean-Michel Pondebat (Education nationale).

Responsable de publication :

François Giustiniani, directeur des Archives départementales des Hautes-Pyrénées.

Conception graphique : Département des Hautes-Pyrénées.

Impression : Département des Hautes-Pyrénées.